



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

Actions sociales
Les 13 et 15 décembre

Justice
Les mineurs à la peine



**Crise de l'euro,
crise de l'Europe ?**



GMF

Votre vocation
est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.

OFFRE SPÉCIALE
PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

- 10 %

sur votre assurance
AUTO



POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €
OFFERTS**

sur vos assurances
AUTO et SANTÉ

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale



Assurément Humain

* Offre réservée aux agents des services publics, personnels de l'enseignement, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2011.
** Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant l'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2011. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur www.gmf.fr.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 891 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75017 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, Le Sauvageois, GMF Vie, Assistance Juridique et Fidélité Assistance. Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28032 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45030 Orléans Cedex 9.
Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'ADACCIS, agréé de GMF Assurances et le Sauvageois.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

GMF p. 2
Projet Action p. 9
Maison Doisneau p. 31
Casden p. 32

Joint à ce numéro,
un supplément 8 pages
FSU, SFR-Retraités

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
CADIEU/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
L'austérité fait mal 5

Justice :
les mineurs à la peine 6

publiques
Quel État
pour quels territoires 11

L'alternance au programme 12

éducatives
Grève le 15 décembre 13

Chatel fait salon 15

c'est demain
Normes, certifications :
la nouvelle régulation ? 24

rencontre
Divina Frau-Meigs 30

DOSSIER

Crise de l'euro, crise de l'Europe ?

À la veille d'un nouveau sommet de l'Union Européenne les 8 et 9 décembre, l'Europe s'enfonce dans la crise au rythme des plans d'austérité successifs, mais c'est la zone euro qui est la plus secouée.



© TRÉVIERS/NAJA

La TVA sur le livre passe à 7 %

Le 1^{er} janvier 2012, le taux réduit de la TVA passera de 5,5 % à 7 %. Le livre est concerné et les éditeurs risquent fort de répercuter la hausse sur le prix unique de vente. Cela à l'heure où les petits libraires sont fragilisés par l'arrivée du livre numérique contrôlé par les groupes puissants.



© RIVALDINAJA

édito

Agir pour se faire entendre !



Bernadette Groison

L'instauration d'une journée de carence est emblématique de la politique anti-Fonction publique du gouvernement. Au prétexte d'une équité qui n'est invoquée que lorsqu'il s'agit de taxer toujours plus les salariés, le gouvernement cherche à opposer salariés du privé et du public. Et ses choix de réduire toujours plus les dépenses de l'État conduisent à diminuer le rôle des services publics...

Ce n'est pas le sens de l'histoire. Les services publics et la Fonction publique sont indispensables pour construire une société du XXI^e siècle capable de relever de nouveaux défis, de tisser les liens solidaires, de créer davantage de justice sociale. Et d'ailleurs, l'attachement des Français aux services publics et aux personnels qui les portent reste fort. Ils ont raison !

Et la FSU poursuit résolument son engagement en ce sens. Avec d'autres organisations, CGT, CFDT, Solidaires et Unsa, la FSU appelle tous les salariés à débattre ensemble et à se rassembler le 13 décembre pour dénoncer les plans d'austérité. Dans les secteurs professionnels aussi, les mobilisations se poursuivent comme dans l'Éducation le 15 décembre contre les projets du ministre pour l'évaluation des enseignants et sa politique éducative. Une façon de bien préparer des actions nécessaires et encore plus fortes en 2012... pour nous faire entendre !

Europe :
« Services
publics,
croissance,
emploi ! »

> MONDE

Partout des manifestations

La journée d'action syndicale coordonnée lancée par la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) a été relayée en France par la CGT, la FSU et l'Unsa, dénonçant en France comme dans toute l'Europe, un affaiblissement des services publics offerts aux citoyens.

Le 30 novembre, le même jour que la grève en Angleterre dans la Fonction publique votée à 80 % par les agents britanniques, plusieurs initiatives dans des lieux symboliques ont donc eu lieu comme à Marseille devant le bureau de la Commission européenne, à Nantes devant le consulat de Grèce, à Strasbourg devant le Parlement européen ou à Paris, devant l'agence Moody's.

Dans un pays, le Royaume-Uni, où les manifestations sont peu fréquentes, la journée d'action des fonctionnaires a réuni 2 millions de personnes à l'appel de leurs syndicats. Il faut dire que l'exaspération était à son comble : après avoir annoncé un gel des salaires des fonctionnaires jusqu'en 2013, qui s'ajoute aux 710 000 suppressions de postes d'ici 2017 dans la Fonction publique, le gouvernement britannique prévoit désormais de repousser l'âge de départ à la retraite dans le public à 66 ans en 2020 – contre 60 ans pour la plupart actuellement – et d'augmenter les cotisations ! Contre ces régressions, la journée a donc été un succès avec seulement 13 % des écoles ouvertes, des hôpitaux où seuls les soins urgents étaient assurés, des tribunaux et des services municipaux qui tournaient au ralenti. La FSU soutient les luttes des salariés partout en Europe et mettra tout en œuvre pour favoriser une mobilisation citoyenne et sociale à l'échelle européenne, articulée avec les mobilisations nationales.



Manifestation à Lisbonne.

À Durban, où se tient la conférence de l'ONU sur le climat, des milliers de manifestants ont défilé aux cris de « pour une justice climatique, pas un apartheid climatique » alors que depuis l'échec de Copenhague, les négociations marquent le pas pour donner des suites au protocole de Kyoto. Dans le monde, l'aspiration des peuples à la liberté se conjugue malheureusement trop souvent avec répression. C'est pourquoi l'expression d'une solidarité forte et durable est essentielle.

Ainsi face à la terreur d'État du régime Al Assad, la FSU soutient les aspirations du peuple syrien à la chute du régime, à une alternative démocratique fondée sur un État de droit et invite à signer et faire signer par les collègues et les collectifs l'Appel Solidarité Syrie en ligne sur <http://appelsolidaritesyrie.free.fr>. La FSU a soutenu également la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 3 décembre afin de rappeler son opposition à la décision d'écarter la demande d'un État palestinien à l'ONU.

ELIZABETH LABAYE

MÉTIER

Une première expérience scolaire réussie

Si Françoise a fait sa deuxième rentrée en grande section maternelle cette année, elle n'est pas exactement une débutante : elle a en effet exercé plus de vingt ans en « école annexe » (école accueillant des stagiaires en formation), puis, lassée de voir la formation se dégrader, et après un bref passage par une école « ordinaire », elle a occupé les fonctions de conseillère pédagogique auprès d'un inspecteur de l'Éducation Nationale.

C'est parce qu'elle souhaitait « mettre en œuvre le travail mené auprès des collègues », mais aussi parce que la fonction devenait « de plus en plus administrative, avec la disparition de la formation continue », que Françoise a récemment opté de revenir dans une classe d'une école maternelle de Saint-Etienne



Françoise Perrin

Professeur des écoles en grande section de maternelle

(Loire). La spécificité de la « grande section » ? Françoise se retrouve dans la définition qu'en donnaient les programmes de 2002 : « permettre à chaque enfant une première expérience scolaire réussie ». Car pour elle, « l'estime de soi, la mise en confiance sont indispensables pour apprendre ». Des principes remis en cause avec l'accent mis sur les apprentissages formels et les compétences quantifiables, les évaluations qui ne laissent pas la place au tâtonnement, à l'expérience, mais aussi la disparition des RASED...

Une autre dimension de la maternelle à laquelle Françoise tient beaucoup : la relation avec les parents : « on les rencontre au quotidien, et c'est l'opportunité de leur donner les clés du fonctionnement de l'école ». Un lien de confiance fragile que le récent projet sur le « dépistage » des enfants « à risque » a bien failli compromettre.

Emmanuel Guichardaz

> 13 DÉCEMBRE

L'austérité fait mal

**Journées
d'automne
2011**



© BILALJNAVA

Le chef du gouvernement italien Mario Monti a annoncé une nouvelle cure d'austérité draconienne afin de «sauver l'Italie» de la crise. Sauver qui et de quoi, après deux plans d'austérité berlusconiens qui n'avaient pas calmé la fameuse fébrilité des marchés? Durcissement des régimes de retraite, coupes dans les dépenses publiques, la cure d'austérité est la même que dans les autres pays d'Europe et fait mal comme partout, d'abord aux salariés, aux jeunes et aux retraités. Malgré le soutien généralisé du patronat, elle menace même de récession les économies des pays les plus touchés, avec un risque de contagion de plus en plus important.

Trois ans après le séisme des *subprimes*, la crise s'est amplifiée en Europe et ce n'est ni le discours de Nicolas Sarkozy à Toulon ni son dernier tête-à-tête avec Angela Merkel qui peuvent rassurer sur

leur réelle volonté d'en finir avec une spéculation qui permet de justifier toujours plus de régressions sociales. Les plans Fillon qui se succèdent ont de lourdes conséquences pour les salariés et l'avenir de toute la société: accélération de la réforme des retraites, limitation de la progression des dépenses de santé, mise en cause du financement des collectivités locales, poursuite de la réduction des dépenses de l'État... Cette politique s'accompagne même de provocations supplémentaires comme l'imposition d'un jour de carence dans la Fonction Publique, au nom d'une soi-disant équité privé-public.

Deux millions de manifestants en Angleterre fin novembre, 80 000 à Bruxelles début décembre: les mouvements sociaux qui se développent dans les pays européens sans pour l'instant se coordonner montrent le refus croissant des populations de se résigner au sort qui leur est fait.

En France aussi, la réaction collective doit s'intensifier. La campagne intersyndicale et son temps fort du 13 décembre pour porter des revendications communes permettant une sortie de crise juste, solidaire et durable est une étape indispensable qui ne saurait suffire. La FSU, qui a porté la nécessité d'une grève unitaire de l'ensemble des salariés, continue d'estimer indispensable la construction d'un rapport de force de haut niveau pour imposer d'autres alternatives.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

30 novembre, 1^{er} décembre, un rendez-vous tardif cette année mais une réussite. 120 participants (de 43 à 79 ans), des intervenants roboratifs et percutants, aussi bien pour les invités que pour les militants de la SFR Nationale, en phase avec les préoccupations des stagiaires, une ouverture internationale utile, bref deux journées bien remplies. L'introduction de G. Aschieri ayant rappelé les buts, à la fois en terme d'apport d'informations et de réflexion collective sur le syndicalisme des retraités, le contexte de la crise, les questions de pouvoir d'achat, l'explicitation des représentations sociales attachées aux notions de retraites et de retraités, l'Europe ont été successivement évoqués. B. Groison a confirmé l'intérêt et le soutien de la FSU à l'initiative.



© CADIEJNAVA

Un rapport accablant sur les ghettos urbains

Dans son rapport remis au ministre de la ville le 2 novembre, l'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) dresse un tableau accablant de la situation socio-économique dans les ZUS qui pointe une persistance des inégalités.

La population dans ces quartiers est plus jeune, moins diplômée et moins active qu'en dehors des ZUS; les personnes à faible revenu y sont plus pauvres qu'ailleurs et le taux de chômage n'y a jamais été aussi élevé (près d'une personne sur cinq, et 42 % des jeunes actifs de 15-24 ans); les immigrés sur-représentés (52,6 % en moyenne mais 64 % en région parisienne) y sont plus souvent au chômage que le reste de la population et y occupent les métiers les moins qualifiés.

Le ministre de la ville, Maurice Leroy, a immédiatement minimisé ces constats en jouant la carte de l'autosatisfaction: il impute à la crise mondiale les mauvais résultats en matière de chômage et affirme que la France n'a pas connu d'émeutes cet été (contrairement à l'Angleterre) parce que «La République, malgré ses défauts, ne laisse pas les gens de côté». Le rapport indique pourtant une importante ghettoïsation de ces quartiers sensibles et fournit des chiffres alarmants qui mettent en évidence que les habitants ne tirent que très peu de bénéfices des millions d'euros injectés dans les zones franches urbaines.

Justice: les mineurs à la

L'émotion suscitée récemment par le viol et le meurtre d'Agnès, 13 ans, au collège du Chambon-sur-Lignon par un de ses camarades, lui-même mineur de 17 ans, a déclenché de nouvelles annonces du gouvernement sur la justice des mineurs.

Si le drame criminel de Haute-Loire – dans lequel semblent réunies préméditation et récidive, force compassion et interrogations – est particulièrement violent, les mesures en vue sont accueillies avec un grand scepticisme par les professionnels qui y voient effets d'annonce et remise en cause d'une justice pour les mineurs.

le danger d'être contre productives, faute d'avoir pris le temps d'une analyse et d'une réelle élaboration politique.

Le ministre de la justice, Michel Mercier, a promis une loi prônant un recours plus important aux centres éducatifs fermés (CEF), un partage plus large de l'information, une évaluation pluridisciplinaire de la dangerosité. Or pour ce qui est des CEF, créés par la loi Perben en 2002, 44 existent aujourd'hui qui accueillent chacun en moyenne 12 mineurs. Alternatives à la détention, ils n'ont pourtant pas fait baisser le nombre de mineurs incarcérés.

Aucun bilan n'a été produit par le ministère depuis 2007, et les professionnels restent critiques quant à leur fonctionnement. Le CEF ne peut être un remède magique et la réponse unique à des problèmes de nature différentes, il ne peut notamment pas empêcher la survenance de passage à l'acte violent. Le travail des professionnels est d'établir dans la durée une relation de confiance qui permettra aux jeunes la prise de conscience de la gravité du passage à l'acte. Le partage de l'information existe déjà depuis la loi de prévention de la délinquance en 2007. C'est une question d'équilibre, car délivrer

certaines informations peut aussi, pour la grande majorité des jeunes concernés, faire courir le risque de leur interdire toute solution, alors qu'elles existent pour les majeurs, ce qui sous-entend leur maintien en détention. Quel maire, quel chef d'établissement acceptent des mineurs ayant commis des actes graves? Comment éviter la divulgation d'informations qui nuiraient à la prise en charge éducative, à une évolution positive dans le nouvel environnement? De même, l'évaluation de la dangerosité relève du diagnostic existant aujourd'hui, avec la complexité et la part d'incertitude inhérentes aux situations humaines.

Concernant le drame survenu, y a-t-il eu erreur de diagnostic? En tout état de cause l'expertise psychiatrique ne sera jamais une science exacte et, pour l'heure, rien n'indique qu'il y ait eu des dysfonctionnements. En revanche, le manque de moyens, la difficulté pour travailler avec les services de psychiatrie, eux-mêmes manquant cruellement de moyens, empêche de mener un travail approfondi et réduit le suivi à un simple contrôle. Le cas très médiatique du mineur assassin reste extrêmement rare (deux en 2010, chiffre stable depuis des années). C'est pourquoi vouloir immédiatement, à la suite d'un événement exceptionnel, modifier la loi et les pratiques professionnelles pour des centaines de mineurs impliqués dans des affaires beaucoup moins graves, ne correspond pas à une réelle volonté de mieux prendre en charge les mineurs.

Code pénal pour les mineurs

L'opération politique est confortée par l'UMP, qui a dévoilé récemment ses propositions en matière de justice. L'UMP souhaite un code pénal pour les mineurs avec des sanctions dès 12 ans. Le sujet est tellement explosif qu'il soulève des contestations même au sein de la majorité, Nadine



© RIVALDI/ANSA

Le travail des professionnels est d'établir dans la durée une relation de confiance.

Des mesures inadaptées

Comme en de multiples autres occasions, les réponses trop rapides à l'émoi collectif – provoqué par la gravité des faits, le jeune âge de la victime et de l'auteur et le caractère tout à fait exceptionnel – présentent

Une jeunesse délinquante ?

L'espérance en la jeunesse est loin d'être partagée par la majorité, marquée par le discours sarkoziste récurrent sur la violence des jeunes. « Plus violent qu'avant, et de plus en plus jeune » : qu'en est-il ? Il n'y a pas plus d'homicides aujourd'hui qu'il y a trente ans et la délinquance des moins de 18 ans a augmenté en quantité, mais a baissé en proportion : elle représentait 20,5 % en 1999 contre 17 % aujourd'hui. Et seul 1 jeune sur 10 récidive. Selon le sociologue Thomas Sauvadet, l'augmentation statistique, légère mais constante, de

certains types de violence (agressions aux personnes, des outrages à agent, des vols à l'arraché) « n'est pas à placer sur le compte d'une violence innée des jeunes, mais sur différents facteurs sociétaux ». Créer la peur de la jeunesse dans une société vieillissante, qui plus est en temps de crise, et miser sur les discours moralistes et autoritaires ne laisse aucune chance à la prévention. Les prisons sont pleines et le gouvernement veut en construire d'autres... Est-ce vraiment une vision d'avenir ?

Avec 6 000 peines de prison pour des mineurs en 2008, peut-on parler de laxisme ?



© TREVIERS/NAJA

Morano déclarant même : « on ne va pas descendre à 12, 9 ou 8 ans... ».

La justice spécifique des mineurs

Le gouvernement et l'UMP n'hésitent pas, une nouvelle fois, à mettre en accusation la justice des mineurs. Or, depuis 2002, la majorité a déjà réformé plus de 10 fois l'ordonnance de 1945 qui la régit. Ce texte, emblématique, inscrit dans la loi la primauté de l'éducatif sur le répressif, avec l'idée que « La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ». Le droit permet déjà, aujourd'hui, de punir les 16-18 quasiment comme des majeurs. Avec 6 000 peines de prison pour des mineurs en 2008, peut-on parler de laxisme ? L'ordonnance de 45 permet de punir le jeune pour un délit commis, mais aussi de l'éduquer et de prévenir ainsi la récidive. Pourtant le gouvernement continue d'affirmer, comme Claude Guéant le 27 octobre dernier, qu'« une réforme profonde de ce texte est nécessaire ». Enfin, cela s'inscrit, comme le souligne le SNPES-PJJ-FSU dans un contexte de suppression programmée de moyens en personnels et en dispositifs diversifiés.

MARIANNE BABY

3 questions à Odile Barral « Sortir de l'idéologie du tout pénal »



DK

Odile Barral, vice présidente chargée du tribunal d'instance d'Albi et secrétaire nationale du syndicat de la magistrature.

La justice des mineurs a-t-elle besoin de nouvelles dispositions législatives ?

L'ordonnance du 2 février 1945 ne cesse d'être modifiée, au point qu'il est difficile de s'y retrouver. Des choses contradictoires s'empilent. Il y a urgence à repenser la démarche globale, non de revoir encore la loi. Si les lois peuvent toujours être améliorées, on est dans une inflation telle qu'une loi en chasse une autre. Ainsi celle du 8 août 2011, créant le tribunal correctionnel de mineurs n'est pas encore en vigueur que le parlement débat déjà de la loi Ciotti proposant un service citoyen pour les mineurs délinquants. Cette loi vise à placer des jeunes dans des établissements de la Défense, avec encadrement militaire, sans que soient débattus non plus les moyens que cela engagera.

La PJJ et la justice ont-elles les moyens de faire leur travail ?

Le budget de la PJJ est celui qui est le plus sacrifié, notamment sur les crédits de fonctionnement. De plus tous les moyens sont engloutis dans la justice pénale et les CEF, structures centrées sur la répression. Du côté des juges pour enfants, dont le nombre est insuffisant, le manque de greffes conduit à des difficultés de fonctionnement, allant jusqu'à ne pouvoir, dans des délais raisonnables, notifier les décisions ou convoquer les gens. S'ajoute à ce contexte une démarche idéologique du « tout pénal » dont il faut sortir pour consacrer suffisamment de temps et d'énergie à la protection de l'enfance, ce qui est aussi une façon de prévenir la délinquance. Même des faits mineurs sont sanctionnés. Cette dramatisation a un coût,

et pour les dossiers difficiles, à la frontière entre psychiatrie et justice, les jeunes ne bénéficient pas de la prise en charge dont ils ont besoin.

Quelle est, pour vous, la priorité ?

Il faut sortir du dogme de la tolérance zéro, arrêter de stigmatiser la jeunesse. Celle-ci est, pour une part, en souffrance. Il faut pouvoir se soucier des jeunes qui sont désocialisés, ceux qui ont besoin de soins psychiatriques... Il faut cesser de porter sur les jeunes un regard accusateur et dénigrant ! Une part de la jeunesse aujourd'hui ne se sent pas soutenue, et ce n'est plus acceptable.

Délai de carence

La chasse aux fonctionnaires et aux malades s'est poursuivie ! Le gouvernement malgré l'opposition unanime des fédérations de fonctionnaires et un vote négatif du Sénat, est passé outre. Les fonctionnaires se voient donc imposer une journée de délai de carence* en cas d'arrêt maladie. Les salariés du privé échappent quant à eux à une 4^e journée, mais le plafond des indemnités journalières est abaissé à 1,8 fois le smic (soit 2 500 euros brut). Une nouvelle fois, les efforts sont partagés...entre les salariés, tandis que les niches fiscales et les exonérations de cotisations sociales ont été épargnées. Le président des riches a encore frappé ! Gageons que les salariés sauront s'en souvenir.

*Le 1^{er} jour d'arrêt n'est pas indemnisé. Pour les fonctionnaires, la journée est prélevée sur le salaire.

> PROTECTION SOCIALE

Le chômage plombe la sécu

Le chômage est une agression contre le travailleur, il ronge aussi l'ensemble de notre protection sociale, aggrave la pauvreté dans le pays, empêche toute reprise économique.



© POQUERY/NAJA

Les chiffres du mois de Novembre montrent que les politiques d'austérité tuent le malade au lieu de le guérir. Le chômage en France a encore progressé de 1,2 % au mois d'octobre et frappe désormais plus de 4 millions de personnes. En un an, le nombre de chômeurs a ainsi augmenté de 5,2 %. Pour l'OCDE, « les perspectives des créations d'emplois en France se sont dégradées » avec un taux de chômage qui pourrait atteindre 10,4 % de la population active française à la fin de l'année prochaine.

Des réductions d'emplois sont annoncées dans de grands groupes, mais derrière, les sous-traitants et l'intérim en subissent aussi les effets. Le chômage de masse est aussi un chômage de longue durée : 4 chômeurs sur 10 le sont depuis plus d'un an.

À quelques semaines d'un Noël qui sera difficile dans de nombreux foyers, la consommation stagne pour la première

fois depuis des années, et la récession s'installe durablement, avec son cortège de licenciements, de temps partiels imposés, de chômage technique, de fermetures d'entreprises.

Le chômage pèse lourdement sur les recettes de la sécurité sociale dont le déficit est important. Les mesures prises pèsent sur les malades, dont le reste à charge est de plus en plus élevé, les cotisations aux organismes complémentaires augmentent en raison notamment de la taxation votée dans la loi de finance sur la sécurité sociale tandis que les entreprises sont exonérées de cotisations sur les bas salaires. Or, ce dispositif n'a qu'un effet marginal sur l'emploi et constitue une trappe à bas salaires. S'il n'est pas illégitime de réfléchir à une hausse de la CSG qui permette de faire contribuer l'ensemble des revenus et le patrimoine (en le liant à une amélioration de la couverture santé aujourd'hui mitée par les remboursements et les transferts sur les complémentaires), le gouvernement a préféré cibler des mesures injustes et relance l'idée de TVA sociale. Mais l'objectif gouvernemental est de détacher de la sécurité sociale des pans de plus en plus importants de la santé, à commencer par le « petit risque ». La stigmatisation des comportements – a contrario d'une politique d'éducation à la santé et de prévention – va d'ailleurs dans ce sens.

ELIZABETH LABAYE

Mayotte : un mouvement contre la vie chère

Entamé le 27 septembre, un vaste mouvement social contre la vie chère s'est développé à Mayotte, le 101^e département français. Avec près de 5 semaines de paralysie quasi-complète, des barrages sur les routes, et une manifestation, au plus fort du mouvement, qui a réuni plus de 15 000 participants dans les rues de Mamoudzou, la population de l'île a montré sa détermination à ne pas subir une départementalisation au rabais. Violamment réprimées au début du mouvement par les forces de l'ordre, les manifestations ont parfois dégénéré, le gouvernement ayant joué le pourrissement. La FSU a dénoncé cette attitude et demandé qu'une sortie digne et acceptable de ce conflit puisse être trouvée d'urgence par la négociation avec tous les partenaires sociaux. Après l'envoi d'un négociateur et l'élaboration d'un protocole d'accord, le mouvement a été suspendu le 9 novembre, mais les organisations n'ont pas signé le texte. De fait, la trêve semble bien fragile et la CGT de l'île annonce une nouvelle grève le 19 décembre, « si aucune avancée dans le projet d'accord ne voit le jour ».



Parrainez ici un projet de là-bas

Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
0,28 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.
Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.



Projet et Action a fait des choix

- Nous faisons connaissance avec les villages et ce sont eux qui définissent leurs besoins.
- Nous agissons en partenariat avec les villages pour favoriser un vrai développement avec une forte participation des villageois.
- Pas de spécialisation : les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.
- Aucune distribution de nourriture, médicaments, vêtements ... « nous apprenons à pêcher » et le développement arrive.
- Nos frais de fonctionnement en France sont inférieurs à 5 % de notre budget (sans doute un record)
- La 1ère commune est en plein développement, nous intervenons maintenant dans 3 communes (50 villages).

Avec 25 € par mois seulement (déductibles à 66 % de vos impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il deviendra le vôtre. Grâce à vous, 50000 villageois dont 30000 enfants seront « debout » pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec photos et témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là bas, ils vous attendent, devenez, avec eux, acteur de leur développement.

Réalisations 1997-2010 > CFP (Centre de Formation Professionnelle) > 34 puits > 2 ponts > 3 pistes > 7 écoles primaires > 1 collège avec internat > agrandissement de 2 collèges > 7 marchés couverts > 5 salles polyvalentes > 3 maternités > 4 magasins de stockage > 3 centres de soins > Education Sanitaire et Nutritionnelle > 1160 arbres fruitiers > matériels broderie et maraîchage > achats de broderies > prêts à 0 % (discrétionnaire de riz, machines à coudre, semences) > formations maraîchage et fabrication de papier artisanal > réhabilitation canaux d'irrigation > alphabétisation adultes > 3 bibliothèques villageoises > 1 gîte d'étape > 1 cantine scolaire > 3 classes vertes enfants CM2.

Projets 2011 et 2012

> 2 écoles primaires publiques > 1 collège public > 1 magasin de stockage > 1 grande salle polyvalente > 1 hébergement pour marchands > lavoir et cuisine pour un centre de soins > 1 classe verte pour 70 enfants CM2 > 100 réunions d'Education Sanitaire et Nutritionnelle > matériels et animaux pour le CFP > création d'un centre culturel.

Nom (Mme Mlle M).....
Prénom.....
Adresse.....
.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél. (bureau).....
Tél. (domicile).....

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à
Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex

- Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar**
et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
- 25 € 30 € 40 € 50 € ou plus €

Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.

- Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment** mais je vous envoie un don de :
- 40 € 80 € 120 € 160 € ou plus €
- Envoyez-moi seulement une documentation** complète sur Projet et Action.
Je joins dans ce cas un chèque de 15 € pour frais.

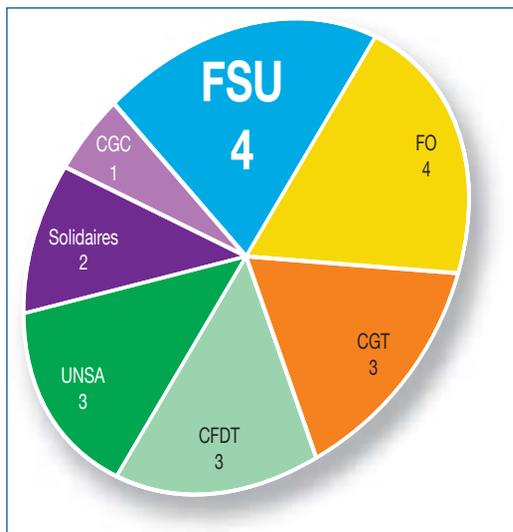


66%
DE RÉDUCTION
FISCALE

> FONCTION PUBLIQUE

La représentativité de la FSU confirmée

Après bien des péripéties et de lourds dysfonctionnements, le ministère de la Fonction Publique a fini par rendre compte des résultats aux élections dans la Fonction Publique d'État et la Fonction Publique Hospitalière.



Le nouveau conseil de la Fonction publique d'État en sièges. La CFTC, bien que n'ayant pas atteint les 5 % bénéficiera d'un siège supplémentaire jusqu'au prochain renouvellement.

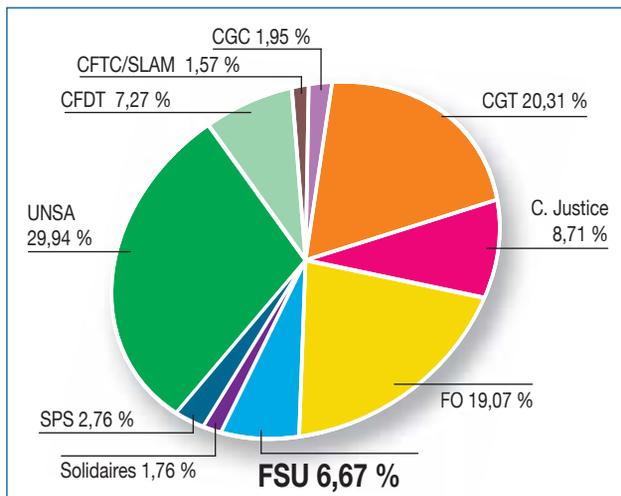
La FSU conserve ses quatre sièges au Comité technique de la FPE. Elle est quasiment présente dans tous les ministères. Elle confirme largement sa place de première organisation syndicale à l'Éducation Nationale et à l'Agriculture et elle progresse dans les autres ministères où elle a présenté des listes.

Problème important, rejaillissant sur la représentativité globale de la FSU, la baisse de la participation au vote dans le plus gros ministère, celui de l'Éducation nationale (une baisse de 20 points et un décrochage très significatif par rapport aux autres ministères), pour l'essentiel dû aux nombreux dysfonctionnements de la nouvelle procédure de vote électronique et au calendrier imposés. Pour la FSU, le gouvernement, et particulièrement le Ministre de l'Éducation nationale, doivent assumer leurs responsabilités et accepter de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé.

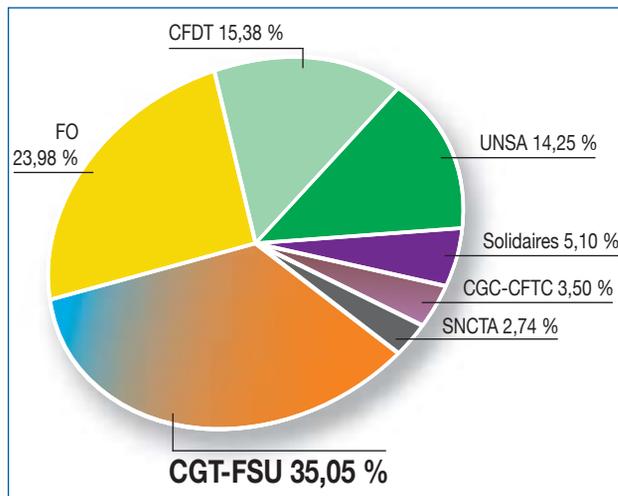
Cette situation conduit à minorer, de fait, le poids des personnels de l'éducation dans l'ensemble de la fonction publique. Autre problème : sont pris en compte pour la représentativité des organisations syndicales dans tous les ministères et au Conseil Commun de la Fonction Publique les votes d'octobre-novembre 2011 mais aussi certains votes de 2010, les derniers votes de la fonction publique territoriale, le vote des enseignants du privé, celui des fonctionnaires de France Télécom... mais pas les derniers à Pôle-emploi, le ministère arguant que depuis 2008 le changement de statut de nombreux personnels a changé le corps électoral ! Dans la Fonction Publique d'État à l'issue de ce scrutin, 1 206 026 électeurs se sont donc rendus aux « urnes ». Le taux de participation global s'établit à 53 %. Il faudra donc maintenant attendre 2013 dans le privé et 2014 dans les trois Fonctions Publiques (État, Hospitalière et Territoriale) pour avoir une représentativité globale assise sur des élections conformes aux accords de Bercy.

En attendant, dans la Fonction Publique d'État, les écarts sont faibles entre les principales organisations (cf. tableau) Bien que deuxième à peu de voix près, la FSU reste ainsi une force essentielle dans la Fonction publique pour représenter les personnels à tous les niveaux et porter leurs exigences.

CLARA CHALIGNY



La FSU a un siège au Comité Technique du Ministère de la Justice.

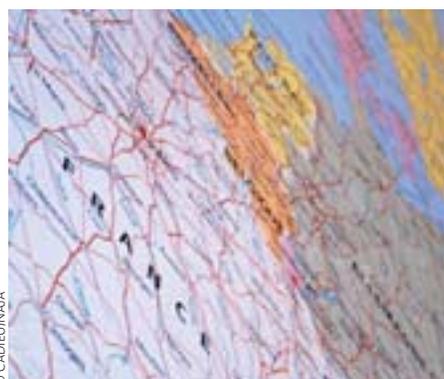


Au MEDDTL, la liste unitaire CGT-FSU arrive en tête et aura 6 sièges (5 CGT, 1 FSU).

> RÉFORME DE L'ÉTAT

Quel État pour quels territoires ?

« Le CESE estime nécessaire une suspension temporaire de l'application de la Révision générale des politiques publiques. » Dans l'avis voté le 22 novembre, le Conseil économique, social et environnemental préconise de suspendre la RGPP pour « évaluer et réorienter » la réforme de l'État dans les territoires.



© CADEU/INAJA

Une voix de plus, et pas des moindres, qui alerte sur les modifications importantes et mal maîtrisées du rôle de l'État dans les territoires, sur les incohérences qui perturbent l'application des politiques publiques et même sur une « complexification de l'action publique », résultat de la multiplication des agences qui court-circuitent de fait les services déconcentrés de l'État.

Un autre rapport, celui de Terra Nova, « Pour une république des services publics », estime lui aussi qu'il faut en finir avec une RGPP qui « fait aujourd'hui figure d'épouvantail » et préconise d'avancer dans la construction de services publics européens, notamment en matière de transport et d'énergie et de renforcer le rôle de l'État en instaurant un secrétariat général au service public rattaché à Matignon.

Pas tout à fait le même son de cloches, pourtant, du côté de l'ARF (Association des Régions de France), qui fustige un « centralisme créateur d'inégalités » et préconise une « refondation de la régionalisation » (donc avec, à l'exemple des autres régions européennes, une « refondation » de l'État ?) impliquant pouvoir réglementaire d'application des lois, limité à leur champ de compétence, et même autonomie fiscale.

Renforcement de l'État ou plus grande décentralisation ? Un sondage Viaoice pour l'ARF montre que les Français restent très partagés : 43 % d'entre eux souhaitent un système décentralisé et fédéral contre 42 % qui souhaitent le contraire. La situation est en effet complexe à un moment où le Service Public est affaibli, où s'accroissent les déséquilibres entre territoires et où se mettent déjà en œuvre des modifications, pôles métropolitains et regroupements d'intercommunalités.

Entre une recentralisation autoritaire comme celle imposée par le gouvernement Sarkozy et une nouvelle phase de décentralisation sans bilan de l'existant, il y a largement de quoi réfléchir pour développer de véritables coopérations, articulant politiques publiques nationales, mise en œuvre déconcentrée par les services de l'État et compétences des Collectivités Territoriales.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Augmentation du SMIC et minimum garanti

Le SMIC ayant augmenté de 2,1 % au 1^{er} décembre 2011, ce qui le porte à 1 393,82 euros bruts, le ministre de la Fonction Publique a dû mettre en œuvre le dispositif d'indemnité référentielle pour éviter que le Minimum Garanti de la fonction Publique ne soit inférieur au SMIC ! Les plus bas salaires seront donc augmentés de 27,88 euros ; cela concerne 890 000 agents ! Une réunion est prévue mi-Décembre à la Fonction Publique, dans la perspective d'une hausse possible du SMIC au 1^{er} janvier, compte tenu des prévisions d'inflation.



© NETANGENAJA

Les régions en congrès

L'ARF (Association des Régions de France) a tenu son 7^e congrès les 4 et 5 décembre dernier à Caen principalement sur le thème de la formation et de l'emploi mais aussi sur l'opportunité d'une réforme en profondeur de la gouvernance de la France. Conclusion sans surprise du Congrès : un nouvel acte de décentralisation serait nécessaire pour une plus grande efficacité des politiques publiques dans un contexte budgétaire tendu.

Pour la FSU, contre le risque réel d'accroissement des déséquilibres entre territoires, toute nouvelle phase de décentralisation ou de nouveaux transferts de compétences et de missions ne peut se faire sans un vrai bilan de l'existant, y compris sur le secteur de la formation professionnelle et de l'orientation, fortement menacé par les politiques en cours.

Colloque
Mutualité
Fonction
Publique

La Mutualité avait convié les organisations syndicales, les mutuelles et les employeurs publics à un colloque mercredi 7 décembre afin de faire le point de l'état des lieux de la protection sociale complémentaire des agents, dans un contexte où l'ensemble de la protection sociale se délite sous les coups des désengagements et où la Fonction Publique est particulièrement attaquée. Représentants syndicaux et mutualistes ont échangé sur la nécessité de développer les droits statutaires et le régime obligatoire, et d'agir pour une protection sociale complémentaire prenant en compte l'ensemble des paramètres de la solidarité.

> SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Alternance au programme !

Augmenter le nombre d'élèves orientés vers un dispositif d'alternance ou d'apprentissage, c'est le sens d'une loi votée en juillet, dont deux décrets d'application sont contestés par le CSE.



© CADIEUNIA

La loi 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels vise à élargir le nombre d'élèves envoyés vers un dispositif d'alternance. Deux décrets déclinant cette loi ont fait l'objet d'un examen au Conseil Supérieur de l'Éducation. Le premier, examiné le 17 novembre, permet d'envoyer les élèves dans des dispositifs d'initiation aux métiers par l'alternance (DIMA) dès qu'ils ont au moins 15 ans ou accompli la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire. Il autorise les élèves à quitter ce dispositif DIMA en cours d'année pour signer un contrat d'apprentissage sans attendre d'avoir 16 ans... ni même avoir forcément accompli toute leur scolarité du premier cycle. Il a été repoussé à la quasi-totalité de ses

membres, ce qui n'empêchera pas le ministère de passer outre cet avis négatif pour concrétiser une brèche importante dans la scolarité obligatoire.

Le second, examiné au CSE du 8 décembre, autorise des dispositifs spécifiques personnalisés en alternance en 4^e et 3^e avec aménagements des horaires et des programmes. Une circulaire datant du 26 août dernier et abrogeant le texte relatif aux dispositifs d'aide et de soutien en 4^e et aux 3^e d'insertion permettait déjà de mettre en place des modules de 90 heures ou des ateliers de 180 heures de découverte des métiers et des formations.

Tous ces textes découlent de l'article D332-6 du code de l'éducation qui, au nom de l'acquisition du socle commun, permet de mettre en place des dispositifs dérogatoires pour personnaliser les parcours scolaires de certains élèves.

Si on ajoute à cela les déclarations présidentielles en faveur d'un apprentissage alimenté par « siphonnage » des lycées professionnels, on mesure l'étendue du désengagement programmé de l'État en matière d'éducation, notamment au niveau de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

MONIQUE DAUNE

Égalité professionnelle dans la Fonction publique

Le ministre de la Fonction publique a ouvert fin Novembre les négociations sur l'égalité professionnelle des femmes et des hommes dans la Fonction publique. Un marathon de réunions devrait conduire à un texte soumis à signature des organisations syndicales, et à un texte législatif qui pourrait être voté fin janvier par l'Assemblée (cavalier de la loi ANT). Le protocole d'accord diffusé aux organisations syndicales est apparu en l'état insuffisant à la FSU. Certes, il souligne que « les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité » en la matière (il y a donc fort à faire) et des points litigieux ont été enlevés tels que le partage du congé maternité ou la mise en évidence du télétravail comme élément de « conciliation vie familiale/vie professionnelle ». Un guide commun aux 3 fonctions publiques permettra d'améliorer l'information des agents au regard des incidences des différents congés sur les carrières et droits à pension. Le projet préconise de mieux identifier les données relatives à l'égalité professionnelle dans la Fonction publique par un bilan social. Un rapport sur ces questions pourrait être remis au Conseil commun de la Fonction publique (nouvelle instance). Des propositions sont avancées pour « améliorer la prise en compte des périodes passées en congé maternité et en congé parental ». Mais le projet en est pour l'instant aux bonnes intentions sans véritable engagement. Le ministre s'est cependant dit désireux d'avancer et être ouvert aux propositions (mesures opposables par exemple). Il faudra donc passer de la parole aux actes.

> ÉDUCATION

Grève le 15 décembre

Suppressions massives de postes, dégradation des conditions de scolarisation des élèves, conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels, réformes contestées... en cette fin de trimestre, les sujets de mécontentement ne manquent pas, hélas !



© BILALNAJA

Dans un contexte déjà conflictuel, le ministère a dévoilé son projet de modification radicale des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation (voir plus bas).

Réunies à l'initiative de la FSU, toutes les organisations de l'Éducation Nationale ont condamné cette nouvelle attaque contre les personnels.

Elles ont décidé du lancement immédiat d'une pétition qui a déjà recueilli plus de 55 000 signatures en un peu plus de quinze jours.

Dans le même temps, elles appelaient l'ensemble des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation à la grève le 15 décembre.

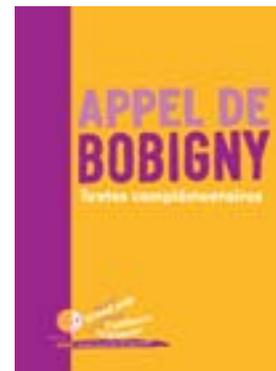
Pour la FSU, ce projet est emblématique d'une politique éducative qui nie les spéci-

ficités de nos métiers et va à l'encontre de l'intérêt des élèves. Elle illustre le peu de cas que fait le ministre du dialogue social. Entamé avec la grève du 27 septembre, le mouvement de contestation pour une autre politique budgétaire et éducative doit se poursuivre et s'amplifier. La FSU a proposé aux fédérations de l'éducation de se retrouver à l'issue de la grève du 15 décembre, avant les départs en congé. Elle s'adresse dans le même temps à l'ensemble des organisations et associations regroupées dans le « collectif des 25 » pour envisager de nouvelles initiatives dès janvier-février quand éclateront au grand jour les mesures de carte scolaire et propose, sans toutefois exclure aucune autre modalité, l'organisation d'une manifestation nationale avant les vacances de février.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Appel de Bobigny

Le 2 novembre, élus, organisations syndicales et associations présentaient, lors d'une conférence de presse, six nouveaux textes complétant l'Appel de Bobigny, avec l'ambition d'imposer un grand débat national sur les enjeux pour l'éducation. À six mois des présidentielles, le collectif entend peser pour affirmer de grands principes afin que l'éducation redevienne une priorité. Aux cinq objectifs prioritaires et dix-huit propositions initiales, s'ajoutent désormais les bases d'un projet concernant l'éducation des 0-6 ans, ainsi que des textes sur l'autonomie des établissements scolaires et des acteurs de l'éducation, sur les enjeux individuels et collectifs, sur la formation des personnels, les projets éducatifs locaux, la participation des jeunes et de leurs familles aux projets éducatifs.



Évaluation des enseignants : un projet inacceptable !

Le ministère a finalement transmis aux organisations syndicales son projet de réforme de l'évaluation des enseignants, CPE et Co-Psy qu'il avait rédigé en catimini. La progression de carrière serait entre les mains du supérieur hiérarchique direct : l'IEN dans le premier degré, le chef d'établissement dans le second degré. Concrètement, ils auraient la possibilité d'accorder, après un entretien et en fonction de la « valeur professionnelle » supposée, des accélérations de carrière (sous forme de réduction d'ancienneté) à certains, les autres devraient se contenter d'avancer sur le seul critère de l'ancienneté.

Dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait par ailleurs l'unique évaluateur, ce qui nierait le cœur du métier (enseignement d'une discipline, activité pédagogique).

S'inspirant des nouvelles méthodes de « management », cette réforme vise, sur fond d'économies budgétaires, à diviser les personnels, individualiser les carrières et renforcer le poids de la hiérarchie. Les organisations syndicales de l'éducation ont condamné unanimement ce projet et en ont demandé le retrait.

Rythmes scolaires : réponse de la FSU

Luc Chatel a demandé aux acteurs de l'école de lui faire remonter pour le

15 décembre leur avis sur les propositions émises par le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires. Ne voulant pas réduire le débat aux 10 propositions présentées dans le rapport de juillet dernier, la FSU a écrit au ministre pour lui rappeler ses analyses et quelques grands principes pour viser la réussite de tous les jeunes. Récusant l'idée d'une réduction des horaires d'enseignement au profit d'un accompagnement personnalisé fourre-tout avec le risque d'une externalisation vers les collectivités territoriales, la FSU a réaffirmé son exigence de « plus et mieux d'école », en pensant essentiellement l'aide aux élèves au quotidien de la classe avec des conditions d'apprentissage nettement améliorées au sein de celle-ci.

> UNIVERSITÉS

LRU... à la rue ?

L'instauration de la loi sur la « Liberté et Responsabilité des Universités (LRU) » en 2007 a profondément modifié les pratiques et fonctionnements universitaires.



© TRÉVIERS/NAJA

Comme le gouvernement aime à le répéter sur les ondes, la loi LRU, l'une des réformes phares du quinquennat, conduit à l'autonomie financière des universités et induit de nouvelles fonctions aux établissements de l'enseignement supérieur : ils doivent trouver des financements afin d'assurer leurs fonctionnements comme la gestion des ressources humaines ainsi que leurs équilibres budgétaires. Mais ce transfert de charges traduit surtout un désengagement massif de l'État et les premiers constats liés à l'application de cette loi sont très alarmants. Plusieurs universités se trouvent dans l'incapacité de boucler leurs budgets. Seul un petit nombre a réussi à opérer la transformation de manière positive, beaucoup se trouvent confrontées à des difficultés quant à

la mise en place de cette nouvelle gestion. Ces dernières se trouvent ainsi obligées de trouver des solutions économiques qui se font au détriment de la formation ou de la recherche, parfois des deux. Comme le disent certains, « on passe plus de temps à trouver les moyens de travailler qu'à travailler... » Aujourd'hui, huit universités seraient passées sous la coupe des recteurs

parce qu'elles sont « dans le rouge ». Si les Recteurs fixent les budgets, l'autonomie des universités a du plomb dans l'aile... Quant à la transparence sur la situation des universités concernées, elle est très loin d'exister.

Pour le Snesup, « la cacophonie d'un gouvernement mis en difficulté, la succession de démentis de présidents, pourtant en difficulté financière et contraints d'annoncer des gels d'emplois, des coupes claires dans les heures d'enseignement, des licenciements de contractuels... sont symptomatiques de l'ambiance dans laquelle se négocient au cas par cas et dans l'opacité, les dotations aux établissements et d'éventuelles rallonges. »

MARIANNE BABY

Stage éducatif FSU

Porter une attention à chaque élève est une nécessité pour favoriser son entrée réussie dans les apprentissages. Cela fait partie des gestes professionnels mais l'injonction aujourd'hui récurrente de l'« individualisation » (ou « personnalisation ») des apprentissages, de l'aide, des parcours... renvoie à un éclatement pédagogique et éducatif. Malgré l'affichage d'une pseudo « égalité des chances » des élèves, elle traduit un renoncement à une ambition pour tous et une vision étroitement liée à une théorie des dons, via une maximisation des « potentiels » de chacun à travers de multiples dispositifs spécifiques. Or, apprendre est un acte social et ne se fait pas tout seul. Il aboutit à la mise en concurrence des élèves, des établissements, des personnels... occultant les cadres collectifs et cassant les solidarités.

La FSU a organisé à Paris les 30 novembre et 1^{er} décembre un stage national où plus de 50 participants ont débattu de la problématique en bénéficiant de l'éclairage de plusieurs chercheurs et experts (Jacques Bernardin, Josiane Boutet, Daniel Frandji, Claire Masson).

On retiendra cette formule choc de Jacques Bernardin : « L'individualisation est le paravent idéologique d'une régression éducative : il convient de la combattre idéologiquement et de la subvertir sur le plan pédagogique ».

Dans l'intérêt des élèves !

> ANNONCES

Chatel fait salon

Le ministre de l'Éducation nationale a profité du salon de l'Éducation pour annoncer des mesures salariales qui repoussent la revalorisation de tous les personnels.



© BILAL/NAIA

À quelques jours de la grève unitaire du 15 décembre, le ministre de l'Éducation a annoncé au salon de l'Éducation une augmentation de salaire pour les enseignants entrant dans le métier.

Bien qu'il ait laissé croire à la revalorisation de tous les enseignants promise par le Président de la République en 2007, le relèvement d'environ 100 euros bruts par mois ne concerne que les débutants, soit un enseignant sur huit. Il correspond en outre à une augmentation de 5 % sur cinq ans, et non de 18 % comme l'a faussement calculé le ministre, car le recrutement au niveau master fait désormais débiter les enseignants directement à l'échelon 3. Si par cette mesure, le ministre reconnaît que la question salariale est sensible chez

les enseignants, on est loin d'une véritable revalorisation du métier qui, outre l'amélioration des conditions de travail, passe inévitablement par une revalorisation salariale de tous.

Avec cette mesure qui prendra opportunément effet en mars 2012, à la veille des élections présidentielles, le ministre s'est félicité de franchir la barre symbolique des 2 000 euros par mois pour les enseignants débutants mais, avec 1 600 euros nets, la France

restera encore très mal placée par rapport à ses voisins européens.

Et rien ne garantit que ce coup de pouce suffise pour enrayer l'actuelle crise de recrutement dans l'enseignement.

Les autres annonces qui touchent d'autres catégories de personnels sont essentiellement indemnitaires (part variable de l'indemnité de sujétion spéciale des directeurs d'école, IFIC, PFR...).

La FSU ne peut se satisfaire de mesures partielles qui évacuent la question de la revalorisation de l'ensemble des personnels et qui font la part belle aux indemnités et primes. Elle demande l'ouverture de négociations sur une revalorisation indiciaire pour tous les fonctionnaires.

MONIQUE DAUNE

**Alternance,
même les
rémunérations ne
suivent pas !**

Absence de contrat ou de convention de stage, baisse de la rémunération et retards de paiements : le SNUipp et l'Unef ont pointé les principaux dysfonctionnements dans la formation des enseignants dans une lettre au ministre de l'Éducation nationale. Il s'agit d'attirer son « attention sur la situation des étudiants inscrits dans les masters en alternance se préparant aux métiers de l'enseignement. » Outre l'absence fréquente de contrats alors qu'ils sont déjà affectés dans des écoles, d'importants retards de paiement existent dans certains départements comme en Seine et Marne. Quant à la rémunération, elle s'avère moindre que celle qui avait été annoncée : 495,44 euros par mois pour 4 jours travaillés, contre les 617,40 euros prévus... La situation des étudiants est suffisamment difficile : le ministre doit respecter les engagements pris !

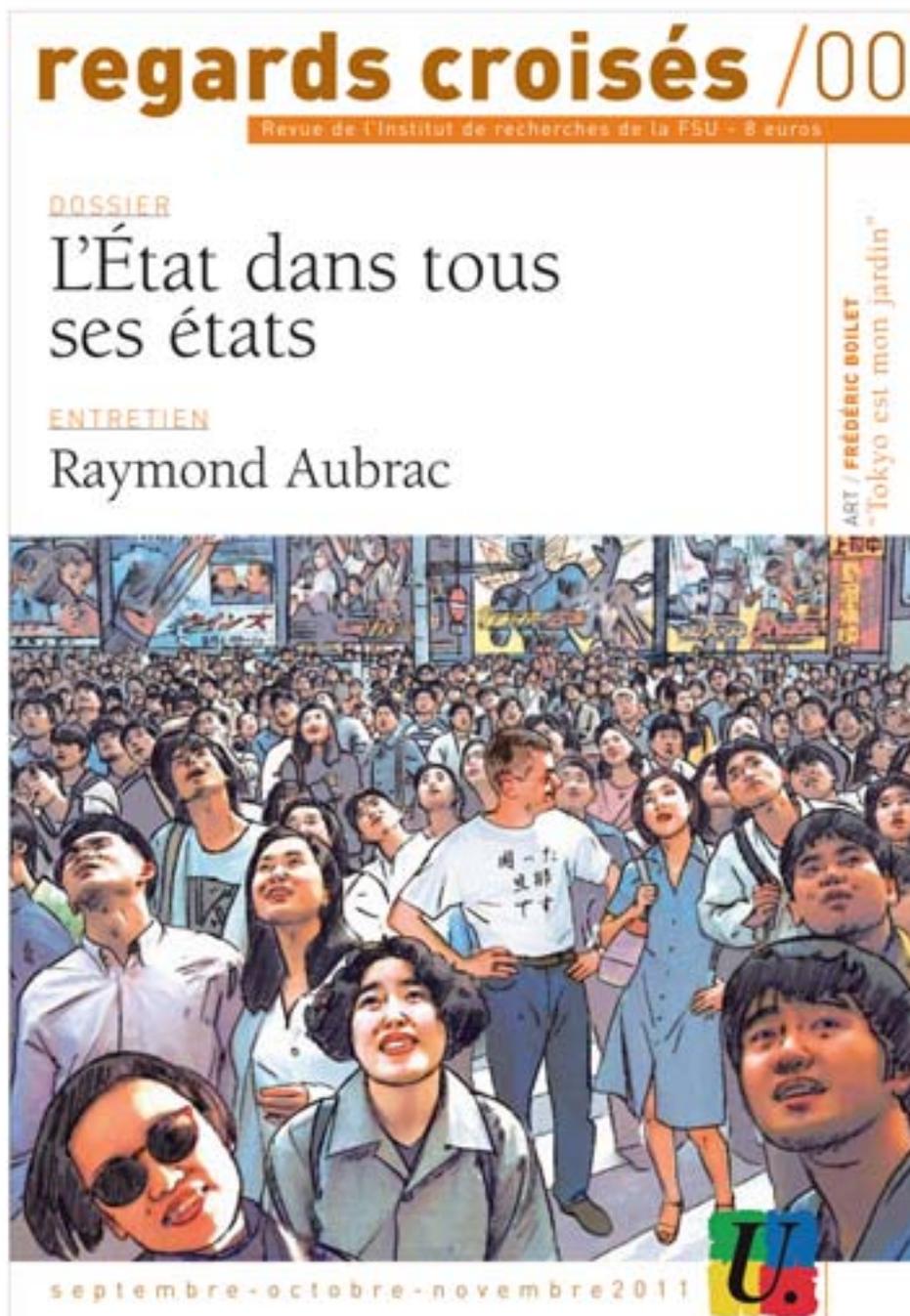
Formation : deux articles annulés par le Conseil d'État

Suite à un recours déposé par le SNES, le Snesup, la FCPE et quelques autres organisations, le Conseil d'État a annulé le 28 novembre deux articles de l'arrêté du 12 mai 2010 concernant la si désastreuse réforme de la formation des enseignants, au motif que le ministre de l'Éducation nationale n'avait pas compétence pour abroger, seul, un arrêté ministériel datant de 1996. Or, l'article 3 qui est notamment concerné est celui qui fixe les compétences à acquérir par les enseignants, CPE et documentalistes. « Cette décision place le ministère dans une situation suffisamment inextricable pour que le Conseil d'État invite les parties à débattre des effets des annulations et de leurs éventuelles limitations dans le temps » a indiqué le SNES. Pour le SNUipp, « le ministère doit clairement revoir sa copie ». Le Conseil d'État met en suspens la date d'effet de ces annulations et impose au ministère de recevoir les organisations. Désormais, plusieurs scénarios sont possibles : retour aux formations antérieures, ouverture de discussions pour négocier de nouveaux textes... Ou simple mise en conformité des textes incriminés. Pour les syndicats de la FSU, c'est toujours d'une tout autre réforme dont l'École a besoin, et c'est l'ensemble des textes qu'il faut revoir !

LES NOUVEAUTES DE L'INSTITUT

Pour mieux répondre à vos besoins, deux instruments complémentaires :

- Une nouvelle revue trimestrielle : *Regards croisés* (avec un dossier, un grand entretien, des pages culturelles)
- Une lettre électronique mensuelle : la vie et les publications de l'Institut, des articles en prise sur l'actualité (la crise, l'évaluation...), des regards sur d'autres publications (livres, revues, sites internet...). Le téléchargement et l'abonnement sont gratuits sur le site internet de l'Institut : www.institut.fr



ABONNEMENT

4 numéros 26 € par chèque, à adresser à l'Institut de recherches de la FSU, 104, rue Romain Rolland - 93 260 LES LILAS

Crise de l'euro, crise de l'Europe ?



© TREVIERS/NAJA

À la veille d'un nouveau sommet de l'Union Européenne les 8 et 9 décembre, l'Europe s'enfonçe dans la crise au rythme des plans d'austérité successifs, mais c'est la zone euro qui est la plus secouée.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

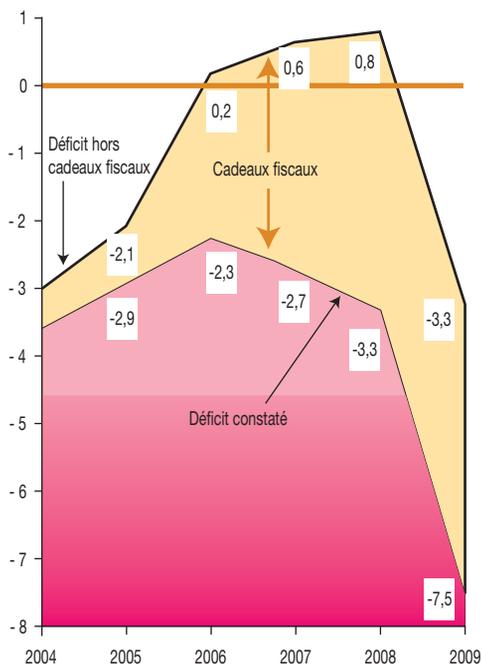
Ceux-là mêmes qui, après avoir pensé une Europe sans les peuples, ont voulu créer la monnaie unique (et non commune), cherchent des solutions de bricolage. On assiste depuis des mois à un sauve-qui-peut, de plans nationaux en plans nationaux, chacun renchérissant sur l'autre pour mieux démontrer aux agences de notation sa « fiabilité ». Celles-ci ont elles-mêmes alimenté la récession, par leur spéculation sur les dettes souveraines, fragilisées par l'impossibilité de la BCE de les garantir... Dans ce contexte, l'OCDE annonce 6 mois au moins de récession dans le cadre certes d'une décélération de la croissance mondiale, la perspective est inquiétante alors que les chiffres du chômage sont déjà en hausse.

La crise met en évidence la faillite d'une construction européenne fondée pour l'essentiel sur des intérêts économiques et la concurrence entre États. Gouvernance n'est pas gouvernement : dumping fiscal, dumping social,

paradis fiscaux à l'intérieur même de l'Europe, budget européen limité... sont des réalités à combattre.

À la crise économique, à la crise sociale, à la crise écologique, s'ajoute la crise politique. Quand on est si effrayés par la perspective d'un référendum, qu'on fait plier puis démissionner un chef de gouvernement, c'est que l'heure n'est pas à la parole des peuples! Le Parlement reste coi, les citoyens européens sont dépossédés des choix par une gouvernance intergouvernementale bicéphale.

Quand on nomme à la tête des États non des politiques mais des financiers, quand deux pays s'emparent de la direction de l'Europe, sans tenir compte du sourd mécontentement des autres États, quand se profile ici et là et beaucoup trop, la peste brune, c'est pourtant aux peuples de prendre la relève. Comment sortir de cette crise? Comment remettre en cause la domination de la finance? Comment réduire les dettes publiques et investir dans l'avenir? Comment repenser le fonctionnement de la zone Euro et promouvoir une autre Europe, loin de la xénophobie et du repli nationaliste et protectionniste? Si l'Europe est une belle idée, le chemin pour la (re)construire va être long, il est à inventer. Il faut remettre la démocratie au cœur du processus, donner à chacun les outils d'analyse pour pouvoir peser dans le débat.



Ce schéma montre le taux de déficit de la France par rapport au PIB. Le déficit réel, après la crise de 2008, ne serait que de 3,3 % (au lieu de 7,5 % constaté) s'il n'y avait pas eu les cadeaux fiscaux.

Comment en est-on



La crise financière a entraîné la chute de la banque publique franco-belge Dexia.

Cela fait trois ans que la crise, venue des États-Unis via la dette privée, s'est progressivement transformée en crise de la dette publique. La crise de 2007-2008 dite crise des *subprimes*, provoquée par une financiarisation forcée de l'économie, s'est poursuivie sous d'autres formes en se mondialisant.

La faillite du système bancaire a entraîné de la part des États, une aide massive aux banques, qui a notamment aggravé les déficits publics sans contrepartie ni encadrement de leur activité. La crise des dettes souveraines s'installe sous la pression spéculative, d'autant plus forte que la Banque Centrale Européenne ne garantit pas la dette publique, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis ou au Japon.

Face à la spéculation, au lieu d'organiser une solidarité pour museler les marchés financiers, ce sont des politiques nationales d'austérité budgétaire qui sont mises en place, cha-

cun s'efforçant de donner des gages pour détourner de lui le regard courroucé des agences de notation. L'union sacrée des dirigeants ne s'affiche que lors des sommets, il s'agit alors de sauver la finance, dans l'incapacité qu'ils sont de réagir avec d'autres logiques que celles qu'ils avaient fait prévaloir jusque-là. Alors même que nombre de pays européens auraient les moyens de relancer l'économie qui permettrait de tirer l'ensemble de l'Europe, (notamment l'Allemagne, mais aussi les pays scandinaves et même la France) chacun joue égoïstement, pensant se sauver seul, et perdra tout le monde.

arrivés là ? De l'écu à l'euro...

Au nom de la réduction des déficits, ils ont fait de la dépense publique le bouc émissaire. Alors que les déficits ont été gonflés en grande partie par leurs choix politiques et idéologiques (des cadeaux fiscaux pour les plus riches qui ont alimenté la spéculation, au refus de réfléchir à la transition nécessaire de l'économie vers de nouveaux emplois, notamment publics, creusant le chômage et saccageant la planète...), ils profitent aussi de la situation pour tenter d'enterrer l'idée même d'investissement public, de décrédibiliser les services publics en les fragilisant. Ce faisant, et partout en même temps, ils tuent la poule aux œufs d'or. Ils ont enclenché une spirale de méfiance dont ils s'avèrent incapables de sortir. La Grèce, puis l'Irlande et le Portugal ont été les premiers à en subir les conséquences... Puis cette méfiance s'est déplacée jusqu'en Italie, en Espagne voire en France menacée de perdre son triple A.

Lorsqu'il y a eu le feu en Grèce, l'aide apportée a été trop tardive et à un taux si élevé qu'elle a mis le pays dans une difficulté encore plus grande. Sommés de faire toujours plus d'économies, la Grèce et les autres plongent dans la récession, plus personne n'étant réellement en capacité de tirer la zone euro. L'Allemagne de Merkel qui avait subi une cure très élevée d'austérité et dont la dépense publique de fonctionnement est aujourd'hui parmi les plus faibles de l'UE a voulu jouer sa carte contre les autres peuples. La France de Sarkozy a passé son temps à courir après son triple A et après l'Allemagne.

Aujourd'hui, ils nous parlent non plus seulement d'une Europe à deux vitesses, mais même d'un noyau dur à l'intérieur de la zone euro ! Excluant tout recours à la BCE et toute restructuration de la dette, Nicolas Sarkozy et Angela Merkel veulent faire adopter un nouveau traité européen dès mars 2012, imposant des sanctions « immédiates » et « automatiques » aux États dont le déficit dépasserait 3 % du PIB, et entraînant de ce fait une nouvelle cure d'austérité. Des annonces qui n'ont pas empêché les agences de notation de menacer les pays les plus « solides », Allemagne comprise, d'un déclassement possible de leur note...



Les 17 pays de la zone euro (en bleu) dans l'Union européenne (en bleu et en vert).

L'idée d'une monnaie unique entre différents pays d'Europe est née dans les années soixante-dix, après l'abandon de la référence à l'étalon-or imposé par Nixon. Les importantes variations des taux de change, ainsi que les fluctuations du dollar, ont conduit la Communauté Économique Européenne à proposer des dispositifs économiques visant à limiter ces inconvénients.

Ce fut tout d'abord le Serpent monétaire européen (1972-1978), par lequel les pays signataires s'engageaient à maintenir entre leurs devises des rapports quasi stables (+ ou - 2,5 % d'oscillation maximum). Ce système ne durera pas long-

temps : les États quittent un à un le « serpent » (la France l'a quitté deux fois dans la période), qui ne résiste pas à la crise des années soixante-dix. Entré en vigueur le 13 mars 1979, le Système monétaire européen posera les bases d'une union économique et monétaire. Encadrant la fluctuation des monnaies autour d'un cours de référence, l'ECU (European Currency Unit), il est basé sur un lien plus fort entre les différentes monnaies et un système de crédit

assurant une « solidarité » entre elles.

Cependant, il ne résistera pas non plus aux attaques spéculatives du début des années quatre-vingt-dix. Le long – et mouvementé – processus de ratification du traité de Maastricht sera mis à profit pour préparer la future monnaie unique. Le Conseil Européen lui donne en 1995 le nom d'Euro. Introduit officiellement le 1^{er} janvier 1999, les 11 pays participants adoptent progressivement sa forme en espèces. La France « passera » à l'euro au 1^{er} janvier 2002. La zone euro compte actuellement 17 pays, mais toujours pas l'Angleterre et la Suède.

Euro contre dollar ?

L'introduction de l'euro au 1^{er} janvier 1999 a été accueillie avec un certain scepticisme par les marchés, qui redoutaient l'incertitude qui planait alors sur l'avenir de cette monnaie. Si bien que, établie lors de sa première cotation à 1,1837 dollar, sa valeur devait chuter pour atteindre moins de deux ans plus tard 0,8231 dollar, son cours le plus bas. La crise boursière de 2000, et l'intervention des banques centrales et des États ont permis à l'euro de retrouver la parité avec la

monnaie américaine à partir de 2003, et de la dépasser depuis, avec un pic en 2008, en pleine crise bancaire.

Cependant, cette politique de « l'euro fort » a un coût : si elle permet d'atténuer en partie la hausse des matières premières, elle renchérit les exportations hors de la zone euro et pèse ainsi sur le commerce extérieur. Et contrairement aux objectifs annoncés, le dollar est resté dominant dans les échanges internationaux.

Un fonds pas si stable...

Après les catastrophes en série (Grèce, Irlande, Portugal), le sommet européen du 27 octobre dernier a certes prévu d'augmenter le fonds européen de stabilité financière (FESF*) mais insuffisamment et surtout trop tard. Il n'était d'ailleurs pas encore vraiment opérationnel quand l'Italie fut atteinte elle aussi.

Le mécanisme prévu est long et quelque peu aléatoire : le Fonds européen de stabilité financière qui devrait être pérennisé sous la forme du Mécanisme européen de stabilité (MES) devrait émettre des titres garantis par les États puis, avec ces obligations mises sur les marchés financiers, racheter directement la dette des États les plus en difficulté. Sera-t-il un frein efficace à la spéculation qui s'est développée ces derniers mois ? On peut craindre que les États qui y contribuent n'aient pas les capacités à emprunter suffisamment sans compter que le cadre intergouvernemental du FESF ralentit (voire peut paralyser) une intervention qui dépend chaque fois de l'unanimité des États.

**Affiché en juin d'un montant total de 750 milliards d'euros, il se compose de :*

- 60 milliards qui pourront être empruntés sur les marchés par la Commission Européenne.
- Jusqu'à 440 milliards versés par les États en prêts bilatéraux (mille milliards depuis octobre).
- Jusqu'à 250 milliards rajoutés par le FMI si nécessaire.



Tous pour une (Europe) chacun pour soi ?



© RIVALDINI/ANSA

© TRÉVIER/SN/ANSA

L'idée d'une collaboration puis d'une unification européenne s'est concrétisée de traité en traité, jusqu'à celui de Lisbonne entré en vigueur fin 2009. Une Europe toujours plus élargie mais soumise aux politiques libérales s'est affirmée depuis le milieu des années 1980. Cette Europe est massivement contestée. Cela ne légitime pas pour autant une tentation de repli sur soi et l'idée d'une coopération internationale et européenne, d'une Europe sociale est plus que jamais d'actualité.

Après le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), le Traité de Rome avait jeté en 1957 les bases d'un « Marché commun » permettant la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. C'était aussi une première formalisation d'instance au niveau européen avec la création de la Communauté économique européenne (CEE), dont les compétences seront élargies, en 1986, aux domaines de la recherche, du développement technologique, de l'environnement et de la politique sociale avec la signature de l'Acte unique européen. L'Union européenne est créée en

1992 par le traité de Maastricht, ratifié par les douze États membres de la Communauté économique européenne. Il institue une union économique mais aussi monétaire (le futur euro) tout en prévoyant une coopération policière, judiciaire et en matière de politique étrangère. L'union européenne s'élargit ensuite progressivement – notamment après la chute du mur de Berlin – jusqu'aux 27 États qu'elle compte aujourd'hui. À l'époque du traité de Maastricht, on ne parle pas encore de « gouvernance européenne ». L'Union européenne avait été fondée sur le principe de subsidiarité, les États membres gardant le maximum de

ope) ou

prérogatives. La Commission européenne se voit confier une compétence économique exclusive mais prend progressivement, au nom de l'organisation d'« un grand marché unifié », une emprise croissante sur de nombreux dossiers... et donc sur les politiques des États membres. Elle reste une structure de décision intergouvernementale sans avancée démocratique.

Si l'intégration économique n'a cessé de croître, entre interdépendances et critères « communs », on ne peut en dire autant de l'organisation politique de l'Europe, restée morcelée et éclatée (entre un Parlement européen sans véritables pouvoirs, une Commission Européenne dédiée à la promotion de politiques néo-libérales, et une BCE corsetée), un Conseil européen qui depuis le traité de Lisbonne définit orientation et priorité politique, sans institutions politiques démocratiques dignes de ce nom. La « gouvernance » inscrite dans le traité de Lisbonne, s'oppose à la définition de politique commune et laisse s'installer une concurrence sociale et fiscale entre les États.

La crise de l'euro se réfracte sur toute la construction européenne et impose de réorganiser et donc remettre en cause les traités existants, non pas comme le veulent Merkel et Sarkozy pour imposer plus d'austérité, mais pour une autre Europe :

- Celle-ci devrait notamment pouvoir mutualiser une partie des dettes souveraines des États membres et d'imposer un rapport de force face aux marchés en monétisant la dette

- La Banque Centrale Européenne (BCE) a été cantonnée à la lutte contre l'inflation. Elle devrait devenir l'outil de l'indépendance de l'UE face aux spéculations boursières en monétisant les déficits pour alléger le poids des marchés financiers et permettre une politique sociale.

- Le parlement européen devrait avoir les moyens de doter l'Europe d'un véritable budget, appuyé notamment sur une taxation commune des transactions financières, d'agir contre le dumping fiscal et les paradis fiscaux.

BCE : quel rôle ?

Créée en 1998, la Banque Centrale Européenne (BCE) est chargée d'émettre la monnaie commune et unique des 17 pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro, de définir les grandes orientations de politique monétaire de la zone euro et de prendre les décisions nécessaires à sa mise en œuvre.



Siège de la BCE à Francfort.

Elle ne se préoccupe pas de la croissance économique ou du taux de chômage des pays membres de l'Union Européenne. Son principal objectif est de maintenir le pouvoir d'achat de la monnaie et la stabilité des prix dans la zone euro.

Alors que la zone euro et sa dette publique font depuis juillet dernier la une de l'actualité, aucune solution durable n'est apportée pour relancer l'économie. Partout se multiplient des plans d'austérité et de réduction à marche forcée des déficits publics avec, comme conséquence inéluctable, le recul de la croissance et de nouvelles hausses du chômage qui ne peuvent qu'aboutir à rendre difficile, voire impossible, toute réduction des déficits.

Pour sortir du cercle vicieux de l'austérité/récession, il faudrait que les États cessent de céder à la pression des marchés et qu'ils aient plus de temps pour réduire leur dette publique. Il faudrait aussi qu'ils ne soient pas étranglés par les taux d'intérêt « consentis » par les marchés. Car ce qui compte en matière de

dette publique, ce n'est pas seulement son montant global mais la part payée chaque année au titre de celle-ci, à savoir les intérêts. En France, le véritable poids de la dette n'est pas de 90 % du PIB, mais seulement de 2,5 %, soit les 48 milliards d'euros payés en 2010 au titre de la dette. Il faudrait donc que la BCE s'engage à racheter de la dette publique quand les taux de remboursement excèdent un certain seuil, comme le font toutes les autres banques centrales (par exemple la FED aux États-Unis). Mais l'Allemagne d'Angela Merkel refuse que la BCE rachète directement de la dette publique, et l'empêche ainsi de jouer un rôle de régulateur sur les marchés.

Comme l'a encore indiqué le 1^{er} décembre son président, Mario Draghi : « La banque centrale européenne ne sera pas le prêteur de dernier ressort des États de la zone euro face à la crise de la dette ». Mais il a laissé entendre que la BCE pourrait apporter des aides aux pays dont les gouvernements accéléreraient la mise en œuvre de politiques d'austérité.

Triple A et austérité



© TRÉVIER/SNAIA

Les banques françaises ont été mises sous surveillance par les agences de notation.

Le maintien du triple A des agences de notations pour la France est un objectif central dans la politique actuelle du gouvernement français et les arguments de la majorité en place sont affichés : 35 heures, retraite à 60 ans, nombre de fonctionnaires seraient la cause du déficit alors que de nombreux pays n'ayant pas fait ces choix sont en crise également.

La note donnée par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard & Poor's et Fitch) se fait sur la base de données économiques et sociales que les gouvernements nationaux doivent légalement fournir aux organismes internationaux tels que le FMI, la Banque mondiale,

l'OCDE. Mais également aux agences de notation ! Sont aussi transmises les prévisions budgétaires, ce qui a un rôle capital dans la notation actuelle, puisque la Grèce a commencé à rétrograder lorsque les analystes ont mesuré l'impossibilité de réaliser les budgets sans recourir de nouveau à l'emprunt et ainsi augmenter la dette nationale. Les agences compulsent également les budgets sociaux (par exemple celui de la sécurité sociale en France), les budgets des collectivités territoriales et les engagements de garantie que les États ont pris pour soutenir l'exportation ou les banques nationales. Ces données sont complétées par des rencontres

avec les services ministériels. Enfin, une réunion interne détermine la note... selon les critères du marché bien entendu !

« Il n'y a pas d'autre recette pour réduire l'endettement que de réduire la dépense » répète François Fillon. Les deux plans d'austérité qu'il a présentés les 24 août et 7 novembre visant l'économie de 18,6 milliards sur 2012 et 2013, font peser l'essentiel de l'effort sur les ménages avec un risque important de faire baisser la consommation et de freiner la croissance. Un voile pudique a été jeté sur les mesures précédentes du gouvernement, comme la défiscalisation des heures supplémentaires, la baisse de la TVA dans la restauration, la suppression de l'ISF. Les propositions de Nicolas Sarkozy, lors du G20, de création d'une taxe sur les transactions financières des marchés financiers ou de contrôle des paradis fiscaux sont quasi à l'abandon, et le possible rôle de régulateur de la BCE occulté. Il ne reste plus, selon le gouvernement, qu'à suivre aveuglément une politique sur le modèle allemand, comme en témoigne le discours du chef de l'État à Toulon le 2 décembre. La « Deutsche Qualität », le travail, la discipline, l'organisation... références pour un président qui se positionne en président protecteur en vue des prochaines élections, sans préciser quel travail, ni quelles stratégies pour organiser, industrialiser, exporter... et oubliant que les salariés français sont jugés compétitifs et... travaillent plus que les allemands.

Des gouvernements qui tombent

Cette crise financière impacte directement la politique des pays européens, provoquant déjà la chute de plusieurs gouvernements comme en Grèce, en Espagne ou en Italie. La démission du chef de gouvernement grec était inévitable, suite à l'impossibilité du gouvernement de se voir accorder l'aide européenne prévue s'il maintenait son projet de référendum. En Italie, Berlusconi s'est retrouvé écarté du pouvoir en quelques semaines suite à l'attaque de son pays par les marchés financiers, attaque liée à la dette italienne énorme de 1 900 milliards. En Espagne, le gouvernement Zapatero a payé le prix fort suite aux mesures de rigueur très impopulaires qu'il a prises depuis le printemps 2010. Fin novembre, après sa défaite aux élections, l'ancien chef de l'exécutif de Madrid a attribué le mauvais score aux législatives à la crise économique qui a frappé l'Espagne depuis 2008 et qui a fait grimper le taux de chômage à 21,5 %, le plus élevé de tous les pays industrialisés. Voulant éviter à l'Espagne de perdre son autonomie, comme la Grèce qui a dû faire appel à une aide massive du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Union européenne, Zapatero a critiqué l'Union, qui, selon lui, n'a pas été capable de trouver une solution structurelle au problème de la dette, ce qui mettrait en question l'avenir même de l'Union économique et monétaire, autrement dit de l'euro. En France, d'ores et déjà, chacun mesure que le bilan de Nicolas Sarkozy au regard de la crise est un enjeu majeur pour les élections présidentielles de 2012 et que la crédibilité des différents candidats son principal opposant sera directement liée aux propositions qu'ils feront pour gérer la crise, voire en sortir.

Henri Sterdyniak: « que le projet européen redevienne populaire »

Comment la crise financière est-elle devenue une crise de la dette des États ?

La crise de 2007-2009 était une crise financière et bancaire. C'est une crise du capitalisme financier. Les marchés financiers, aveugles, avides et instables, avaient profité de la dérégulation pour introduire des innovations dangereuses (comme les crédits *subprimes*, la titrisation, les produits dérivés,...). Les marchés financiers ont imploré, infligeant de lourdes pertes aux banques et aux ménages, en particulier dans les pays anglosaxons. Ceci a provoqué une récession dans tous les pays développés. Les États ont dû venir au secours des banques ; ils ont dû soutenir l'activité ; ils ont enregistré de fortes baisses de leurs rentrées fiscales. Aussi, les déficits et les dettes publics ont fortement augmenté. Comme les économies développées ne réussissent pas à sortir de la récession, à récupérer les 8 points d'activité perdus du fait de la crise, les déficits perdurent.

Alors que la crise est mondiale, pourquoi la zone euro est-elle particulièrement dans la tourmente ?

Les marchés financiers ont accepté l'augmentation des dettes publiques aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Japon, sans exiger une hausse des taux d'intérêt. Par contre, à l'occasion de la crise, ils ont pris conscience d'une faille majeure dans l'organisation de la zone Euro. La BCE ne garantit pas les dettes publiques ; la solidarité entre les États-membres était interdite. Un pays de la zone Euro peut donc faire faillite. Il n'a pas de « prêteur en dernier ressort » qui le finance si nécessaire, alors que les autres pays développés peuvent toujours se financer auprès de leur Banque Centrale. Favorisée par le jeu des agences de notation, la spéculation a pu se déchaîner contre les pays les plus fragiles de la zone (Grèce, Irlande, Portugal), puis, en raison de l'ambiguïté des réactions de la BCE,

de la Commission et des États-membres, contre l'Espagne et l'Italie. Les marchés se méfient maintenant des dettes de la plupart des pays de la zone. Cette méfiance est auto-réalisatrice. Les pays attaqués doivent s'endetter à des taux élevés, leurs banques sont fragilisées, ce qui les déstabilise encore plus. Les pays de la zone Euro ont été incapables de briser la dynamique mortifère de la spéculation.

L'euro a-t-il encore un avenir ?

Les pays membres et la BCE n'ont pas réagi avec assez de force. Ils n'ont pas voulu aider les pays attaqués sans leur imposer des conditions drastiques de réduction de leur déficit.

« Comme les économies développées ne réussissent pas à sortir de la récession, à récupérer les 8 points d'activité perdus du fait de la crise, les déficits perdurent »

veut imposer à tous les pays des politiques d'austérité, nuisibles sur le plan économique comme sur le plan social. Elle veut profiter de la crise pour renforcer son contrôle sur les politiques budgétaires nationales. Faut-il payer la survie de l'Euro par une longue période de récessions, la mise en cause des dépenses sociales, un profond recul de la démocratie ?

Quelles mesures urgentes et sur le long terme ?

À court terme, la spéculation doit être brisée. La BCE doit garantir les dettes publiques de tous les pays membres. Il faut réduire l'importance et l'influence des marchés financiers. Les pays du Nord doivent soutenir l'activité par des hausses de salaires et de dépenses sociales. Il faut relancer et réorienter la croissance dans la zone en finançant la transition écologique et la réindustrialisation des pays du Sud par des euro-obligations et par



Questions à Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE, co-auteur du « Manifeste d'économistes atterrés ».

Du coup, ils ont encouragé la spéculation. Les politiques d'austérité ont brisé la croissance, ce qui n'a pas rassuré les marchés financiers. La zone est difficilement gérable avec des pays qui se méfient les uns des autres, avec des pays du Nord qui accumulent des gains de compétitivité au détriment des pays du Sud, avec une Commission qui veut imposer des réformes libérales. La Commission

une Banque Européenne de Développement Durable. La réduction des déficits doit aussi être recherchée par la hausse des impôts sur les plus riches, sur les revenus exorbitants, sur les transactions financiers, par la lutte contre les paradis fiscaux. La survie de la zone euro suppose que le projet européen redevienne populaire, donc porteur de croissance, de progrès sociaux et de solidarité.

Normes, certifications : la nou

ISO, AFNOR, NF... Ces sigles, suivis de nombres mystérieux, n'envahissent plus seulement les emballages des produits industriels : ils pénètrent largement dans les environnements de travail et s'immiscent jusque dans les services publics et tendent à se substituer à d'autres formes de régulation. Mais à quoi correspondent-ils ?

Créé à l'origine afin de faciliter les échanges et la circulation des produits, dans un système économique de plus en plus mondialisé, le pro-



Des commerces...

cessus de normalisation prend son essor à partir de 1947 avec la création de l'ISO, organisme international

basé à Genève. Il s'agissait en premier lieu de s'accorder sur les systèmes d'unités utilisés, tant pour les mesures (ISO 1 000) que pour les conventions d'écriture dans les différents domaines technologiques (ISO 31).

Mais la mondialisation du commerce, avec notamment les accords de l'OMC, vont progressivement modifier les enjeux de la normalisation. Il ne s'agit pas seulement d'adopter les mêmes unités pour mesurer un phénomène, mais de décrire, dans le détail, des caractéristiques de produits industriels ou les processus mis en œuvre pour assurer un service. Afin de garantir la conformité du produit ou du service à une norme, une procédure dite de certification est mise en œuvre. Cette certification est en général un acte volontaire par lequel l'entreprise ou le service contracte avec un organisme certificateur, indépendant, assure que le produit ou le processus utilisé répond aux normes spécifiées. Quant aux organismes certificateurs, ils sont eux-mêmes accrédités (en France,

par le COFRAC), qui atteste de leur impartialité et de leur compétence... La certification ne repose pas obligatoirement sur une norme ; elles peuvent se référer simplement à un référentiel, établi en concertation avec les différentes parties intéressées : professionnels, consommateurs ou utilisateurs, administrations. Si le référentiel s'appuie sur une norme, il portera alors sa marque : c'est le cas avec la norme « NF » en France.

La certification n'est donc pas a priori un gage de qualité, mais la possibilité de s'informer, à condition que l'on sache de quoi on parle, sur un certain nombre de critères utilisés pour le produit ou le service.

Un gage de qualité ?

Normalisation et certification se développent également dans le domaine des services, et plus récemment dans celui des services publics. Ainsi, à la direction des services de l'Environnement et de l'Assainissement de Créteil, dans le Val-de-Marne, le laboratoire départemental d'analyse des eaux est accrédité par le COFRAC, le Comité Français d'Accréditation. Il est également agréé par l'État en ce qui concerne l'analyse des eaux naturelles. Le fonctionnement des services eux-mêmes fait l'objet d'une certification ISO 14 001, et bien entendu, les protocoles d'analyses sont établis par l'AFNOR... Un fonctionnement « assez lourd, et qui pourrait être plus fonctionnel », selon Francis Bailly, chargé de communication à la DSEA 94, mais « un gage de qualité et de sécurité » pour les usagers. Plus récemment, des établissements universitaires entiers se sont lancés dans la certification, autonomie et concurrence obligent. Pour Michel

Quelques exemples de normes et certifications

Normes ISO

ISO 690 : norme à utiliser pour les références bibliographiques (Thèses, mémoires...).

ISO 1000 : Unités du Système International (SI).

ISO 9000-9099 : normes « de qualité » pour les produits et les services.

ISO 14000 : Environnement.

ISO 26000 : Responsabilité sociétale et environnementale.

La KEYMARK : marque de conformité européenne qui donne l'assurance de la conformité des produits aux normes européennes.

Eco-label Européen : Certification écologique officielle européenne.

ouvelle réglementation ?

... au bâtiment, en passant par l'industrie et les services : aucun secteur d'activité n'échappe à la normalisation des certifications.



© TREVIERS/NAJA

Blaye, Directeur de Recherche au CNRS, « le risque est que progressivement, ce processus débouche sur l'évaluation des personnels eux-mêmes, en dehors de tous critères scientifiques et universitaires ».

La responsabilité sans contrainte

Le risque essentiel est bien que la démarche de certification, qui repose la plupart du temps sur le volontariat et sur des normes négociées entre les parties concernées, se substitue peu à peu aux autres processus de régulation et d'harmonisation que sont les lois et règlements, et n'impose de véritables contraintes, notamment en ce qui concerne la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et des services. Ainsi, la norme ISO 26 000, initiée en 2001 par des organisations de consommateurs inquiets face aux pratiques de certaines multinationales et des conséquences que cela pouvait avoir sur les conditions de travail et de vie des populations, pourra-t-elle véritablement remplacer un code du travail, des lois de protection sociale ou des obligations de respect de l'environnement ? Rien n'est moins sûr.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Thomas Lamarche « Produits, services, deux contextes différents »

Les normes et certifications des produits et services sont-elles un instrument de régulation ou de déréglementation ?

Cela dépend de quoi on parle et d'où on parle, car il y a deux processus conjoints : dans les domaines peu régulés, qui relèvent de relation marchandes, on observe une progression des normes et certifications. C'est notamment le cas pour les biens matériels (alimentaire par ex.). Dans ce cas, plus de normes et de contraintes devient intéressant. Dans d'autres domaines, et notamment dans celui des services (et services publics), qui sont déjà structurés par la loi, la mise en place d'un processus de certification peut aboutir au contraire à une déréglementation (ie. Montée de l'enseignement privé).

Sont-elles un gage de qualité ? Et pour qui ?

Pour les produits issus de l'industrie, ce peut être un gage de qualité (certification bio par ex.). Si on regarde la Responsabilité Sociale et Environnementale et sa norme ISO 26 000, on s'aperçoit que les entreprises ont refusé qu'il puisse y avoir certification ou labellisation. C'est pourtant là qu'il faudrait plus de contraintes. Dans les services publics, la certification ne va pas être un gage de qualité car nous sommes dans un univers déjà codifié, et la certification porte sur le processus (comment on travaille), et non sur le résultat (ce que produit l'éducation).

Peut-on imaginer d'autres systèmes ?

Oui, notamment pour les services publics : il faudrait



Thomas Lamarche, Maître de conférences en Sciences Économiques - Université Paris 7.

moins de contraintes formelles, pour que les professionnels aient plus de prise sur leur travail, et trouver des lieux et des espaces où les acteurs (familles, élèves, collectivités) puissent travailler ensemble pour améliorer les résultats. Cela revient à réinventer de la démocratie à l'échelle locale, faire de la co-production.

Munch, moderne incompris

L'exposition du Centre Pompidou, *Edvard Munch l'œil moderne*, devrait permettre à ses visiteurs de ne pas passer à côté de l'œuvre du peintre norvégien. Cet immense créateur de la fin du XIX^e et du XX^e siècle n'est le plus souvent connu qu'à travers son tableau *Le cri*, qui ne peut résumer à lui seul son immense travail.



© MUNICH MUSEUM/DAGP

Les cent quarante tableaux exposés à Paris, tous peints au XX^e siècle, montrent bien la singularité de Munch dont l'enfance côtoie la mort de ses proches, et toute la vie la maladie et les angoisses. *L'Enfant malade*, les *Jeunes filles sur le pont*, la *Femme vampire*... sont autant de thèmes que Munch reprend plusieurs fois avec vigueur pour inventer son art.

Edvard se heurte à son père médecin, dont l'autorité incarne la rigidité puritaine de la société norvégienne d'alors. Contemporain de Kandiski et de Mondrian, il est avide de nouveauté et apprécie la compagnie des intellectuels en marge, dont le philosophe anarchiste Hans Jaeger, et d'autres peintres à Paris et Berlin. Exposé dans les salons d'Oslo, il est décrié par la critique et choque ses contemporains, notamment pour ses peintures sur les ouvriers. C'est pourtant à sa ville natale que Munch a généreusement fait don de ses œuvres invendues, ce qui a permis la construction d'un musée qui lui est dédié.

Un livre, paru en 2006, aide à mieux comprendre sa personnalité et les conditions de la création de son œuvre : « Si c'est l'enfer qu'il voit » de Dominique Dussidour (Gallimard). Le britannique Peter Watkins, inspiré par sa découverte du musée d'Oslo, a signé en 1974 un film « Edvard Munch, la danse de la vie », sorti depuis en DVD. Jusqu'au 23 janvier 2012.

VÉRONIQUE GIRAUD

Les p'tites salles à l'honneur



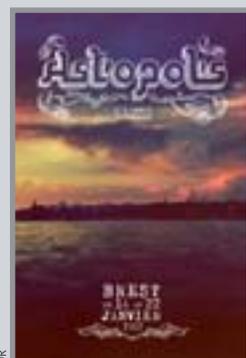
© RIVALDINAJA

Quatre professionnels du spectacle vivant ont créé cette année une association afin d'organiser dès 2012 une cérémonie des P'tits Molières, aux côtés de celle fameuse des Molières. Deux objectifs : d'abord soutenir les petits théâtres parisiens de moins de 100 places et les compagnies qui y sont programmées ; ensuite fédérer des petites salles autour d'un événement pour sensibiliser public, médias et professionnels du spectacle sur la qualité de leurs programmations.

www.lesptitsmolières.com

Astro d'hiver à Brest

Le plus ancien festival de musiques électroniques en France lance son édition hivernale, du 14 au 22 janvier. Cela fait 18 ans qu'entre la Carène, le Vauban, la Suite et la Passerelle, Astropolis donne rendez-vous à l'électro. Ce premier Astro d'hiver dure plus longtemps et



DR

fait la part belle à la pratique. Qu'on soit DJ confirmé ou bien débutant, les ateliers proposés devraient séduire. Quant au programme des soirées, il donne vraiment envie d'aller à Brest!

www.astropolis.org

Fascination des zoos humains

À travers force documents et œuvres d'art, l'histoire d'hommes, de femmes et d'enfants, venus



© QUAI BRANLY/IG DEBLONDE

d'Afrique, d'Océanie et d'Asie, devenus les attractions exotiques de l'Occident, est mise en lumière au Quai Branly jusqu'au 3 juin. Exposés dans les foires, les cabarets, les théâtres, les zoos, mis en scène dans les expositions coloniales et universelles, quelque 35 000 figurants ont composé ces exhibitions. Avec pour commissaire général Lilian Thuram, président de la fondation Éducation contre le racisme, L'invention du sauvage fait revivre la mémoire d'une industrie qui a fasciné plus d'un milliard de visiteurs, entre 1800 et 1958.

www.quaibrantly.fr

Emporte-pièce, théâtre et débat

Au théâtre de Lenche de Marseille, le collectif Manifeste Rien expérimente les Emporte

Pièces. Il s'agit d'adaptations théâtrales d'œuvres de sciences humaines. Dans un répertoire sur les rapports de domination (civilisé/sauvage, homme/femme...). Entre décembre et avril 2012, quatre textes sont recréés pour être mis en scène : Après Le massacre des Italiens, de l'historien Gérard Noiriel, Une histoire populaire des États-Unis de Howard Zinn est donnée le 6 février...

www.theatredelelenche.info

My Winnipeg au MIAM

Après les images étonnantes de la narcoculture au nord du Mexique, de la culture Surf et Tiki des îles du Pacifique et des artistes natifs des îles des Caraïbes, le Musée international d'art modeste de Sète a sélectionné une série de photos, que signe un collectif d'artistes canadiens, le Royal Art



DR

Lodge. Regroupées sous l'entité My Winnipeg, les images témoignent d'une ville improbable et berceau d'une jeune génération d'artistes. Large panorama de la création artistique de Winnipeg où foisonnent arts visuels, cinéma, musique, mais aussi histoire, sociologie, économie et même météorologie.

www.miam.org

Le 1 % artistique fête ses 60 ans

Le 1 % artistique, soutien à l'art contemporain, impose d'intégrer une création artistique au projet d'architecture des nouveaux bâtiments publics. En 60 ans, la mesure a permis la réalisation de 12 500 œuvres d'art.

La commande publique en France s'est distinguée, au XIX^e et jusqu'au milieu du XX^e, par des œuvres monumentales funéraires, religieuses, commémoratives, valorisant commanditaires plutôt qu'artistes. Initié dans les années trente, le soutien public à la création vivante permet d'inverser la donne en même temps qu'elle offre des budgets conséquents aux courants novateurs délaissés par des commanditaires plutôt conformistes. La première mesure en date vise à réserver 1,50 % des crédits de construction d'établissements d'enseignement à la commande de travaux de décoration confiés à « des artistes en difficulté ». L'idée est reformulée en 1951 par le sculpteur René Lhé : « 1 % des sommes consacrées par l'État pour chaque construction d'établissement scolaire ou universitaire devra financer la réalisation d'une œuvre d'art contemporaine intégrée au projet architectural », qui inspire la loi 1 %. Depuis soixante ans, un budget artistique fixé à 1 % du coût prévisionnel des travaux rend obligatoire la « décoration des constructions publiques ». Le dispositif a été élargi à tous les ministères puis à la plupart des constructions, extensions et réhabilitations publiques de l'État et, depuis 1983, à celle des collectivités territoriales, dans le cadre des compétences transférées par les lois de décentralisation. Seuls les ministères de la Défense et de l'Intérieur ainsi que les établissements de la santé en sont exemptés.

Un manque d'information

Le conseiller pour les arts plastiques de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et un représentant de la collectivité locale concernée complètent le plus souvent le comité de pilotage qui définit le cahier des charges mettant en lien la démarche de l'architecte et celle de l'artiste en regard du lieu. Le budget de 1 % est affecté à une commande, plafonnée à deux millions d'euros, ou à l'acquisition



DR Une sculpture commandée en 2007 par l'Université de Nantes au collectif Fichtre pour le bâtiment du STAPS.

d'une (ou plusieurs) œuvre(s) d'un artiste existant quand le montant est inférieur à 30 000 euros. La mesure s'est peu à peu ouverte à l'ensemble des formes d'expression des arts visuels, peinture, sculpture, pour actuellement concerner vidéo, design, graphisme, création sonore, création paysagère, etc. Depuis 1951, environ 12 500 œuvres ont été réalisées, pour la plupart monumentales. Mais peu connues du grand public.

Quelques initiatives ont vu le jour ou le verront prochainement qui devraient redynamiser ce secteur et faciliter les démarches de chacun des acteurs via Internet. Le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place par exemple un lien internet* destiné à tous les acteurs concernés

Un patrimoine oublié

Une fois installées, les œuvres commandées ne reçoivent pas tous les égards qui leur sont dus. Sans être entretenues, elles se fragilisent, se détériorent, voire menacent la sécurité du public. La décision est parfois prise de les démolir. Le personnel technique du bâtiment n'est pas toujours formé à leur entretien, ni même informé parfois. Après des années d'installation, des travaux de restauration, souvent coûteux, s'imposent. Le regard des usagers n'est pas toujours sollicité non plus. Le manque de fiches descriptives des œuvres et de la démarche les fait ignorer de la plupart d'entre nous.

par le « 1 % » où sont présentés les textes d'application et où la diffusion des appels à candidature des commanditaires informant les artistes des nouveaux projets est clarifiée. On y trouve aussi une fenêtre qui permet de consulter quelques œuvres réalisées, à titre d'exemples. Enfin une fiche pratique est destinée aux artistes. En 2012, une base de données interactive entre les Directions régionales des affaires culturelles et la Direction générale de la création artistique, réunissant les projets lancés ainsi que des éléments iconographiques sera également mise en place.

PAULINE RIVAUD

*www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/unpourcent/

Les artistes du 1 %

Après la décoration murale du Conservatoire des Arts et Métiers d'André Lhote, celle de l'amphithéâtre de l'École de Pharmacie par Charles Dufresne ou encore l'intervention de Raoul Dufy à la Singerie du Museum d'histoire naturelle, de nombreux artistes comme Picasso et Matisse, ou plus proches comme Marta Pan, Karavan, Singer, Raynaud et Cribier ont répondu à une commande publique dans le dispositif du 1 %.

Le site www.documentsdartistes.org/1pc/ met en images les réalisations d'artistes d'aujourd'hui.



© CAROLINE PAUCHANT

Un logo pour le 1 % a été conçu par la graphiste Caroline Pauchant. Pour une meilleure identification des œuvres, il est désormais décliné sur tous les supports de communication.

La TVA sur le livre passe à 7 %

Le 1^{er} janvier 2012, le taux réduit de la TVA passera de 5,5 % à 7 %. Le livre est concerné et les éditeurs risquent fort de répercuter la hausse sur le prix unique de vente. Cela à l'heure où les petits libraires sont fragilisés par l'arrivée du livre numérique contrôlé par les groupes puissants.

Victime inattendue du second plan de relance budgétaire, le livre verra son taux de TVA, aujourd'hui à 5,5 %, passer à 7 %, renchérissant d'autant un produit déjà en difficulté. C'est ce

restauration et les produits alimentaires. L'État estime que la mesure devrait lui rapporter 1,8 milliard d'euros pour l'année 2012. La hausse brutale de 1,5 % ne devrait pas être sans incidences sur le comportement des professionnels voire sur celui des consommateurs. Elle ne rapportera pourtant que 60 millions d'euros, soit une goutte d'eau de la recette globale estimée. Bien moins qu'une autre taxe sur un produit culturel, celle sur les parcs d'attractions, qu'un lobbying puissant, mené par l'ancien premier ministre Jean-Pierre Raffarin, a réussi à faire supprimer.

Bras de fer entre État et éditeurs

Votée par le parlement la semaine dernière, la mesure provoque une vague de contestation chez les professionnels du livre qui n'ont pas été consultés. Pour les quelque 3500 maisons d'édition, elle tombe mal, à une période où la crise et l'essor du livre numérique ont déjà fragilisé le secteur. Les éditeurs ont demandé un rendez-vous d'urgence à François Fillon afin d'obtenir le

maintien du taux actuel de taxe sur le livre. Dans Livres Hebdo (daté du 11 novembre), Antoine Gallimard, qui préside le Syndicat National de l'Édition, affirme que cette hausse de la TVA sur le livre est « en contradiction avec les efforts des pouvoirs publics pour doter le secteur du livre d'un régime législatif homogène entre le livre papier et le livre numérique ». Le taux à 7 % pourrait en effet défavoriser le papier au profit du numérique dont la TVA devrait passer de 19,6 à 7 % le 1^{er} janvier prochain.

À cet égard, le gouvernement est plutôt indécis. D'abord opposé en 2010 à une TVA à taux réduit pour le numérique, qui a finalement été adoptée, aujourd'hui, Nicolas Sarkozy a pris les devants en annonçant tout récemment à Avignon que la TVA de l'ebook serait alignée en 2012 sur celle de son homologue papier. Pour cette annonce, il s'est même passé de l'avis de la commission européenne.

Des libraires aux abois

Chez les libraires indépendants, l'amertume semble profonde. Leur marge nette est en moyenne de 0,7 % et le recul du pouvoir d'achat est aggravé par le fait que les gens lisent moins, ce que confirme une étude récente de l'Insee. Pour ces petites structures, un impact négatif est toujours plus fort que pour les grandes surfaces culturelles. De l'avis du syndicat de la librairie française, tout va dépendre de la façon dont ce relèvement va être appliqué par les éditeurs qui ont la maîtrise du montant du prix unique du livre. Devant le tollé de la profession, le gouvernement a annoncé une aide financière spécifique destinée aux 2 500 libraires indépendants, via le Centre national du Livre. Après avoir reçu les représentants des libraires, la ministre du budget et le ministre de la culture ont chargé le conseiller d'É-



Les livres de jeunesse constituent désormais un quart du total des ventes.

qu'a annoncé le 7 novembre dernier un premier ministre qui mettait un des plus vieux supports culturels dans la même barque que le bâtiment, la

Cinéma et arts vivants également concernés

Le taux de TVA sur un billet de cinéma, une place de théâtre, de concerts ou de danse va également passer à 7 % au 1^{er} janvier. Là aussi, les professionnels du septième art et du spectacle vivant s'inquiètent des répercussions qu'une hausse des tarifs pourrait avoir sur la fréquentation. Après plusieurs années de baisse, celle-ci est en effet remontée grâce aux efforts de tous les acteurs des filières concernées. La société des auteurs (SACD) se demande si la

France ne va pas du même coup abandonner le « combat engagé en Europe pour obtenir le droit pour chaque État d'établir une fiscalité spécifique » aux bien culturels. Le syndicat des arts vivants (Syn-deac) déplore une nouvelle mesure financière négative après les « baisses de subvention et la réforme des collectivités locales ». Quant au syndicat des musiciens (Prodiss), il dénonce « un coup fatal porté à la variété ».





La marge nette des libraires indépendants est en moyenne de 0,7 % et le recul du pouvoir d'achat est aggravé par le fait que les gens lisent moins.

© RIVAUD/NAJA

tat Pierre-François Racine, de mettre en place un accompagnement de la filière du livre. Mais cet accompagnement s'annonce plus technique que financier.

Des économies parallèles

Qu'on soit éditeur, libraire ou lecteur, le taux de TVA à 7 % favorise l'intérêt pour le livre numérique. Les campagnes de Noël des grands diffuseurs font un fort battage pour les tablettes de lecture, chacun proposant la sienne avec l'espoir non avoué d'abonner les lecteurs à leurs propres services. C'est dire si cette fidélisation quasi obligatoire du moment que l'on choisit le numérique inquiète les libraires dont on comprend dès lors la réaction face à la hausse de la TVA. D'autant que, pour le moment, le livre numérique n'est pas touché par le prix unique du livre papier, fixé par l'éditeur, depuis la Loi Lang.

De nombreux points restent à être éclaircis. Techniques, financiers aussi entre auteurs, éditeurs et libraires, afin de ne pas semer la zizanie au sein d'un secteur en crise. Mais il semble évident comme le dit Christine de Mazières (voir ci-contre) que, les marges étant faibles, « il n'est pas économiquement possible d'absorber 1,5 point de TVA supplémentaire ». C'est donc le lecteur qui risque de payer. Merci Fillon.

VÉRONIQUE GIRAUD

3 questions à Christine de Mazières : « Il est nécessaire de répercuter cette hausse »

La hausse de 1,5 % sur le livre papier rapportera peu à l'État, comment la justifier ?

Dans le meilleur des cas et à condition que le marché du livre reste stable, elle rapportera 50 à 60 M€ de TVA supplémentaire. Le livre bénéficie en France de la TVA à taux réduit depuis 40 ans, et ce afin d'encourager la diffusion de la pensée, de l'enseignement et de la culture. En cohérence avec ce principe fondamental, nous insistons sur l'importance du passage à un taux réduit de TVA, à partir du 1^{er} janvier, du livre numérique, ce qui permet de préparer l'avenir.

Quelle conséquence ?

Même si nous comprenons l'enjeu de solidarité nationale, cette mesure a été décidée à trop brève échéance pour être applicable au 1^{er} janvier. En effet, le secteur du livre possède des spécificités (loi sur le prix unique, marquage des prix au dos des livres, importance des livres de fonds dans les stocks et dans

les ventes) qui rendent les modalités d'application de cette mesure extrêmement complexes. Il est impossible de ré-étiqueter les 600 000 titres disponibles, soit des centaines de millions de volumes stockés en librairie et dans les entrepôts des éditeurs. Divers problèmes se posent, d'information des consommateurs sur le changement de prix, de gestion des retours, etc.

Les éditeurs vont-ils répercuter la hausse ?

Ce qui est clair, c'est que cette hausse de TVA ne devra léser aucun acteur de la chaîne du livre, ni les auteurs, ni les éditeurs, ni les libraires. En même temps, le livre est un bien accessible : les prix sont particulièrement bas. L'indice Insee du prix du livre depuis 1998 a progressé deux fois moins vite que l'indice des prix à la consommation. À l'intérieur de la chaîne du livre, la concurrence est forte, les marges sont faibles, il n'est pas économi-



© LEST ROISSONNAGES

Christine de Mazières, déléguée générale du SNE (syndicat national de l'édition).

quement possible d'absorber 1,5 point de TVA supplémentaire. Si nous voulons sauvegarder notre réseau de librairies unique au monde et notre diversité éditoriale, il est nécessaire de répercuter cette hausse. N'oublions pas que la TVA est un impôt sur la consommation. Au-delà de cette question, nous lançons un appel pour que tous les lecteurs et amoureux du livre continuent à soutenir la librairie de qualité en y achetant leurs livres : accessible signifie aussi que le lecteur continue à trouver ses livres dans une librairie de proximité. Il faut prendre conscience de la fragilité de ce réseau exceptionnel de librairies indépendantes dont nous bénéficions en France. Acheter chez son libraire de proximité est plus que jamais un acte militant.

Divina Frau-Meigs, sociologue des médias et professeur à la Sorbonne vient de publier *Socialisation des jeunes et éducations aux médias*.

Les jeunes passent un temps considérable devant les écrans. Combien de temps et quels problèmes cela pose-t-il ?

Les enfants passent en France et en Europe 1 450 heures devant les écrans par an ce qui est près du double du temps qu'ils passent devant leurs enseignants et énorme par rapport à celui avec les parents (52 heures). C'est leur second temps après le sommeil. Croire qu'il n'y a pas d'impact de cette présence d'écran sur leur vie, c'est nier l'évidence. C'est malheureusement la situation de beaucoup de parents, d'éducateurs et même de chercheurs en France. La nature de cet impact, évidemment, varie suivant les enfants et le type d'écrans qu'ils fréquentent. Mais il est sûr que c'est à travers la consommation de messages que leur renvoie l'écran, qu'ils guident leurs valeurs, leurs goûts, leurs habitudes et que ça peut effacer, voire nier les valeurs et les goûts que peuvent transmettre les familles ou l'école.

En quoi les médias numériques contribuent-ils à la socialisation des jeunes ?

Il faut adopter deux points de vue. Celui des jeunes (j'y consacre un chapitre consultable en ligne et qui vient en complément de mon livre) qui voient les médias, notamment numériques, comme des lieux d'expression. Et puis il y a la socialisation vue par les adultes et les parents, par des accompagnateurs comme les pédopsychiatres ou les orthophonistes, qui tendent à montrer que le lien social classique est remis en cause de même que les modes de transmission du savoir. Pour les adultes, les enjeux sont liés aux droits de l'homme que les enfants ne perçoivent pas de manière aussi politique, et c'est bien normal. Il y a vraiment un écart entre la socialisation telle que la vivent les jeunes et la socialisation telle



qu'on l'imagine dans nos cultures où elle agit comme un moyen de progression pour intégrer les jeunes dans la citoyenneté.

Internet facilite l'exposition de tous les publics aux images violentes, pornographiques, et aux pubs. Que peut faire l'adulte ?

Le rôle d'internet n'est pas très différent des médias classiques sauf qu'il a un rôle d'accélérateur et touche un public qui normalement aurait du mal à accéder par exemple à des contenus pornographiques. Là, ça leur est offert et parfois même sans l'avoir sollicité. Le vrai problème ce n'est pas tant l'exposition que le matraquage.

Je crois que ce qui est important c'est de montrer que les adultes ne sont pas démunis. Ils sont parfois plutôt dans le déni ou dans l'absence de prise de conscience. Mais dès qu'ils en sont conscients ils peuvent avoir des attitudes régulatrices, demander des formes d'autorégulation aux médias, voir en amont de la production de l'œuvre ce qui peut être fait, et puis il y a les stratégies d'éducation aux mé-

DIVINA FRAU-MEIGS

Sociologue des médias et professeur à la Sorbonne, Divina Frau-Meigs est spécialiste des contenus et comportements à risque et d'éducation aux médias. Experte auprès de plusieurs organisations internationales, dont l'Unesco, et auteur de nombreux ouvrages, elle a publié en 2007 *L'éducation aux médias, un kit destiné aux enseignants, élèves et parents. Socialisation des jeunes et éducations aux médias* est publié aux éditions Erès.

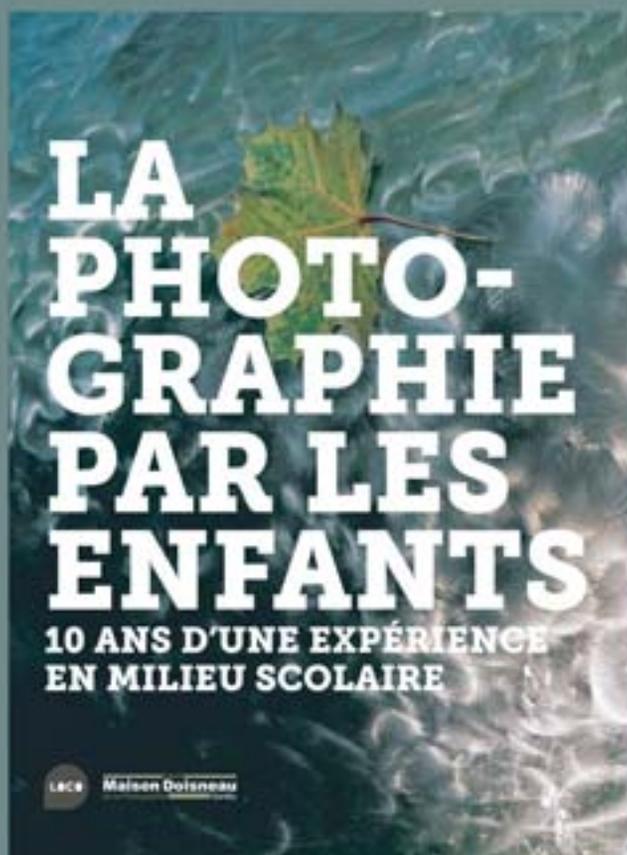
Éducation aux médias et droits de l'homme

dias avec lesquelles on apprend aux jeunes à maîtriser les différentes composantes d'un message qu'il reçoit, à maîtriser la temporalité et éventuellement de produire lui-même, d'où la prolifération des œuvres parodiques qui sont plutôt un signe de bonne santé.

Comment prodiguer un enseignement aux médias quand souvent l'adulte, reste éloigné de la culture numérique ?

Les jeunes maîtrisent peut-être la couche technique, et encore ça dépend de leurs âges et des plateformes sur lesquelles ils vont. Mais au niveau des contenus, des conditions de service, de la vie privée, de la propriété intellectuelle, ils ne maîtrisent rien. Donc il y a déjà à les former sur ces questions que les adultes maîtrisent. Il ne faut pas croire que parce que les jeunes sont à l'aise sur le cyberspace, ils sont progressistes. Leur tendance facilitée par le marché est par exemple d'accepter de donner des éléments de leur vie privée alors que les adultes qui se sont battus pour les droits de l'homme, savent très bien que c'est au prix de grandes souffrances qu'on a atteint la dimension de la dignité ou du respect de la vie privée et que ce sont des droits à défendre. Les adultes ont un rôle de protection, mais ils ont surtout un rôle d'explication. Je milite en faveur d'une éducation aux médias qui soit adossée aux droits de l'homme, qui soit citoyenne. Une démarche typiquement française, voire européenne, mais que l'on ne trouve pas ailleurs.

PROPOS RECUEILLIS PAR
PIERRE MAGNETTO



LA PHOTOGRAPHIE PAR LES ENFANTS

10 ANS D'UNE EXPÉRIENCE EN MILIEU SCOLAIRE

LOCUS Maison Doisneau

" Des images stupéfiantes de rigueur, étonnantes dans leur approche, maîtrisées dans leur composition : rien n'indique au lecteur que leurs auteurs sont âgés d'une petite dizaine d'année ! "

Textes sous la direction de :
Annie-Laure Wanaverbecq,
Yve Flatard et Jean-Jacques Grezet

Edition :
Loco / Maison de la Photographie Robert Doisneau

Parution : novembre 2011

584 pages
Plus de 500 illustrations

ISBN : 978-2-919507-04-7

Prix : 21 €

En vente

à la Maison de la Photographie Robert Doisneau

1 rue de la Division du Général Leclerc
94250 Gentilly

01 55 01 04 86
maisondelaphotographie@agglo-valdebièvre.fr
www.maisondelaphotographie-robertdoisneau.fr



SANS LUI, ÇA N'EXISTERAIT PAS SANS VOUS, ÇA N'EXISTERAIT PLUS.

En octobre 1985, Coluche eut l'idée de lancer un appel à toutes les bonnes volontés pour distribuer des repas aux plus démunis. Les Restos du Cœur étaient nés. Sans cet artiste, et sa persévérance qui l'a amené à plaider cette cause devant le Parlement Européen, les Restos n'existeraient pas.

Depuis, des dizaines de milliers de bénévoles participent chaque année à ce grand élan de



générosité qui a permis en 2010/2011 de servir plus de 109 millions de repas et de faire face à une hausse constante du nombre d'inscrits, tout en amplifiant les actions d'insertion.

Aujourd'hui, Coluche n'est plus là mais l'idée de lutter contre l'exclusion en donnant nourriture, chaleur et réconfort est plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de la faire vivre.

Envoyez vos dons aux Restaurants du Cœur 75515 Paris Cedex 15 ou www.restosducoeur.org



Les Restos du Cœur remercient vivement ce titre de presse de s'associer à leur action en leur offrant cet espace.

**Bien commencer,
bien s'installer :
votre banque est
à vos côtés !**



Vous avez fait le choix d'être enseignant pour préparer l'avenir des autres et vous voulez une banque respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance...

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous donne la possibilité de réaliser vos projets dans les meilleures conditions. Conçues pour les jeunes professeurs et les étudiants en Master MEF (Métiers de l'Enseignement et de la Formation), ces offres vous sont exclusivement réservées. **Pour plus d'informations : www.casden.fr**



La CASDEN accompagne les jeunes professeurs dans leur première année d'exercice et met gratuitement à leur disposition, avec ses partenaires *Le Monde* et *Rue des écoles*, des outils et des ressources pédagogiques.

Pour rejoindre la communauté des nouveaux enseignants, **connectez-vous sur la page Facebook «Jeunes Profs».**